

VILLE DE GRASSE

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU 9 DECEMBRE 2014

OUVERTURE DE LA SEANCE A 14 H 30

Monsieur le Maire

Chers collègues,

Avant d'ouvrir notre séance de travail, je vous demande de bien vouloir vous lever afin d'observer une minute de silence en mémoire de notre collègue et ami André Masson.

Silence

Je vous remercie.

Les 9 mois qui viennent de s'écouler nous ont permis de mesurer et d'analyser concrètement les forces et les faiblesses, les axes de progrès pour notre ville. Dans une société en pleine mutation, le projet de loi de finances confirme que les collectivités devront trouver de nouvelles ressources de manière continue, jusqu'en 2017 à minima, car beaucoup jugent la tendance définitive. Outre la relative visibilité financière qu'elle permet, cette confirmation ouvre une ère nouvelle. Plus rien ne sera comme avant pour les collectivités territoriales. Nous rentrons dans un nouveau mode de gestion des collectivités qui impose d'innover en revoyant notre fonctionnement, hérité d'une longue période et de nouveaux usages apparaissent avec de nouveaux usagers et les services publics de proximité doivent composer ce nouveau paysage.

Ceci étant dit, la préparation du budget 2015 devra prendre en compte ce contexte et ces axes stratégiques à savoir :

- La maîtrise de la dette et la rationalisation du personnel
- La modernisation et le développement du numérique
- Le maintien des investissements pour soutenir la productivité de nos entreprises locales

Force est de constater que nous devons renforcer notre politique de solidarité et du mieux vivre ensemble afin d'accompagner nos concitoyens restés sur le bord du chemin pour les aider à rebondir.

A Grasse, nous travaillons activement en la matière, et je tiens à saluer l'énergie de Mesdames Patricia Robin adjointe au Centre Communal d'Actions Sociales et Claude Mascarelli, Conseillère municipale en charge des solidarités. Ces derniers mois, l'accueil de nuit a été modernisé pour ouvrir ses portes dignement pendant la période hivernale. La maison intergénérationnelle Saint Antoine avec l'association Habitat et Humanisme accueille et propose de nouvelles solutions au public en difficulté et notre assemblée délibérante a octroyé lors du conseil municipal de septembre une subvention complémentaire au CCAS de 200 000 euros afin de répondre aux besoins de nos concitoyens.

Tout autant, nous devons saluer le travail au quotidien du tissu associatif sur le territoire communal : la Croix Rouge, les Restos du cœur, le secours populaire et bien d'autres.

Les fêtes de fin d'année nous sensibilisent plus que jamais à la dimension humaine de notre société dans lesquelles les politiques publiques doivent jouer pleinement leur rôle en veillant à lutter contre l'exclusion, l'isolement et l'individualisme. Il est important d'exprimer en ces temps difficiles notre devoir de solidarité.

De la Solidarité à la Sécurité il n'y a qu'un pas et, parallèlement, j'ai souhaité affirmer une politique de Sécurité volontariste en réorganisant, en réorientant nos investissements. Nous devons assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire grassois, première des libertés, première de mes priorités.

En ce sens, je tiens à rendre hommage au service de la police municipale et aux membres du service de Sécurité Urbaine le CSU qui depuis longtemps apportent un soutien considérable à l'action de la police nationale et ceci est d'ailleurs salué par de nombreux messages de Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, du Procureur de la République et du Sous-préfet de Grasse. Plusieurs actions sont en cours et menées concomitamment :

- Une opération anti Hold-up pour les fêtes au bénéfice des commerçants de la ville de Grasse. Cette opération consiste à sécuriser les commerces grassois en début de soirée.

- Depuis 4 ans, nos policiers municipaux vont effectuer leur entraînement au Tir à Antibes, le stand grassois n'étant plus aux normes. Ceci avait été relevé par le CNFPT en 2010. Il m'a paru plus rationnel d'effectuer les travaux sur le stand de tir grassois dans la mesure où cela permet à nos agents de ne plus quitter le territoire communal pendant de longues heures, d'avoir une action conforme à notre démarche environnementale en limitant les déplacements, en dotant l'association l'Avenir de Grasse d'un équipement moderne et plus sécurisé qui permettra à nos policiers de s'entraîner à Grasse. Pour soutenir l'action de ces agents, comme nous l'avions évoqué lors d'un conseil municipal, un nouveau poste de police digne de ce nom ouvrira ses portes en 2015. Etablissement lisible des forces de l'ordre dans notre ville.

Dans la même ligne de conduite, en ma qualité de Président de la Régie des Parkings, j'ai souhaité réinvestir les bénéfices de cet été dans l'achat de 12 caméras de vidéo-surveillance supplémentaires dans le parking Notre Dame des Fleurs. Cette approche sécuritaire est un axe prioritaire pour chacun d'entre nous. Avant de conclure mon propos, je souhaite vous informer que les travaux du boulevard Emmanuel Rouquier avancent. La livraison du deuxième giratoire d'Emmanuel Rouquier se fera avant la fin du mois de décembre. D'autre part, dès janvier 2015, la bretelle, permettant de sortir de la pénétrante lorsque l'on franchira les Aspres en direction de Cannes pour pouvoir tourner directement à droite en direction de l'hôpital, démarrera dans des délais raccourcis. Ainsi le giratoire des quatre chemins sera soulagé mais surtout les habitants des quartiers Ouest pourront rejoindre le centre hospitalier avec une grande facilité.

Mes chers collègues, je ne peux conclure sans vous rappeler que nous lançons les festivités de Noël, samedi prochain sur le Cours Honoré Cresp à 17h30. Dans l'esprit du nouvel élan, nous accueillerons un superbe marché de Noël international. Nos villes jumelles se sont mobilisées pour offrir aux grassois et à nos visiteurs des spécialités de qualité. Je salue chacun des artisans qui ont travaillé, Catherine Butty, Aline Bourdaire, Valérie David, je remercie Alain Spagarelli qui a fait ces passerelles avec l'ensemble de nos villes jumelles et je vous invite à venir nombreux samedi prochain à 17h30 pour ouvrir ces grands moments de festivité pour la ville de Grasse. Je vous invite à venir patiner en famille sur le Cours dans un décor particulièrement soigné, découvrir les nombreuses animations dans toute la ville aux senteurs du pain d'épice qui parfamera les ruelles. Nos commerçants et de nombreux chalands vous attendent avec des surprises pour vivre pleinement la magie de Noël dans notre ville. Je vous attends nombreux avec vos familles et amis pour vivre un très grand moment, rempli de surprise et de magie.

Je vous remercie.

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Je vous propose de nommer Monsieur Chems SALLAH secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès verbal du 4 novembre 2014. Avez-vous des observations concernant l'approbation de ce procès verbal ?

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant ce procès verbal ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant ce procès verbal ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Ce procès verbal de la séance du 4 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Avant d'aborder notre ordre du jour divers documents ont été déposés dans votre pochette :

- L'ordre du jour de notre Conseil

Modification du titre de la délibération 2014-267 concernant le contrat enfance jeunesse
Modification du titre de la délibération 2014-274 concernant la création d'un marché hebdomadaire

- Le rapport d'activité du Casino de Grasse.
- La convention de mise à disposition d'une partie du service « médecine préventive et professionnelle » entre la CAPG et la Ville de Grasse.
- Une information sur le recensement de la population pour 2015.
- Le N°4 du journal des élus.

Merci de noter notre prochaine date de conseil. Celui-ci se tiendra le mardi 17 février 2015 à 14h30.

Nous abordons l'ordre du jour.

2014 - 232 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire

Suite au décès de Monsieur André MASSON, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat issu de la même liste venant immédiatement derrière le dernier élu. M. Mahamadou SERIBIE venant dans l'ordre de la liste, il convient qu'il soit procédé à son installation.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de l'installation de Monsieur Mahamadou SIRIBIE en qualité de conseiller au sein du Conseil Municipal et prendre acte que l'ordre du tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

Cette délibération ne demande pas un vote mais tout simplement d'en prendre acte tous ensemble. Merci.

2014 - 233 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT

Monsieur le Maire

Suite au décès de Monsieur M. André MASSON, le poste de 11^{ème} adjoint est vacant. Dans une telle situation, il y a lieu soit de décider de la suppression du poste d'adjoint soit de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Dans l'immédiat, je vous propose de supprimer ce poste d'adjoint.

Tous les adjoints monteront d'une place dans l'ordre du tableau. Ledit tableau sera mis à jour.

Je vous demande de bien vouloir supprimer le 11^{ème} poste d'adjoint au Maire et de prendre acte que l'ordre du tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 234 COMMISSIONS MUNICIPALES
MODIFICATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION OPTIMISATION ET
PERFORMANCE DES MOYENS ET RESSOURCES**

Monsieur le Maire

Suite au décès de M. André MASSON, il convient de le remplacer au sein de la commission Optimisation et performance des moyens et ressources. Je vous propose de désigner Anne-Marie DUVAL comme représentante du conseil municipal au sein de la Commission Optimisation et performance des moyens et ressources.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet de nommer un membre remplaçant de la commission consultative des services publics locaux. Je vous propose de nommer membre suppléant Monsieur Mahamadou SIRIBIE.

La commission consultative des services publics locaux sera ainsi composée de :

8 membres titulaires suivants :

- M. Christophe MOREL
- Mme Nicole NUTINI
- M. Jonathan TURRILLO
- Mme Dominique BOURRET
- Mme Anne-Marie DUVAL
- Mme Murièle CHABERT
- Mme Magali CONESA
- M. Jean-Marc DEGIOANNI

8 membres suppléants suivants :

- Monsieur Mahamadou SIRIBIE
- Mme Mélanie ZARRILLO
- Mme Brigitte VIDAL
- M. Philippe BONELLI
- M. Jean-François LAPORTE
- Mme Jocelyne BUSTAMENTE
- Mme Mekia ADDAD
- Mme Corinne SANJUAN

3 associations suivantes représentées par leur président ou vice-président :

- Le Club des Entrepreneurs
- FORUM
- Une association locale de consommateurs

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Cette décision modificative s'équilibre en recettes et dépenses à :
150 000 euros en fonctionnement.

Il s'agit d'une décision d'ajustement des enveloppes prévisionnelles votées par chapitre au budget primitif 2014.

Les inscriptions principales sont les suivantes en dépenses et recettes de fonctionnement :

Des dépenses en augmentation :

- des ajustements de charges générales (dotations au fonctionnement des services).....50 000 euros
- le nécessaire complément des crédits votés en décembre dernier lors du Budget Primitif pour le poste des « charges de personnel », sur lequel

Je pourrai revenir si vous le souhaitez et qui se décompose de la façon suivante :

- Rémunération principale600 000 euros
- Autres indemnités200 000 euros
- Cotisations aux caisses de retraite400 000 euros

- la prise en compte de la subvention complémentaire au CCAS200 000 euros

Seul un montant complémentaire de 107 000 euros est nécessaire sur le chapitre budgétaire 65, grâce aux économies réalisées à hauteur de 93 000 euros sur ce chapitre (indemnités élus, subventions...)

Des dépenses en diminution :

- charges financières (protocole DEPFA et maîtrise des charges) - 700 000 euros
- prélèvement SRU - 500 000 euros

Je tenais à vous préciser que cette dernière dépense a pu être annulée grâce à un calcul spécifique des pénalités, applicable uniquement pour l'année 2014, qui prend en compte les dépenses (année N-2) réalisées par Pôle Azur Provence (à hauteur d'environ 550 000 euros) et grâce aux investissements réalisés pour les logements sociaux notamment dans le cadre du Projet de Renouvellement urbain (à hauteur d'environ 170 000 euros). Le reliquat de 200 000 euros sera reporté et déductible du montant des pénalités de 2015.

Des recettes en augmentation :

- le remboursement de frais pour les budgets annexes et régies municipales, qui correspond au versement par la régie des parkings de la taxe foncière150 000 euros

Il convient de noter que cette dernière Décision Budgétaire Modificative de l'exercice a pu être réalisée dans l'enveloppe prévisionnelle globale, et ce grâce à un travail réalisé sur tous les postes de dépenses et de recettes du budget. Elle n'altère pas notre niveau d'épargne prévisionnel et maintient un autofinancement voté au BP en décembre dernier, à hauteur de 4 millions d'euros.

Avez-vous des observations ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Notre position est une position de principe. Nous votons contre cette délibération dans la mesure où nous sommes choqués que le budget précédent n'ait pas prévu la masse salariale indépendamment de la nouvelle Loi sur les rythmes scolaires qui peut créer une certaine inconnue, sur le reste je suis très surpris. Cela ne concerne pas du tout votre gestion Monsieur le Maire, je tiens à le préciser, le budget a été voté par l'équipe précédente et nous trouvons scandaleux que nous ne soyons pas capables de chiffrer la masse salariale.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Je partage vos propos lorsque vous évoquez notre nécessaire travail pour le budget 2015, un travail à mener afin de pouvoir réduire les pénalités qui sont devant nous. Nous devons travailler sur les contingences de logements sociaux sur notre territoire communal. Je remercie Monsieur Philippe WESTRELIN, 1^{er} Adjoint qui fait un travail formidable pour rencontrer des propriétaires afin de pouvoir conventionner et apporter des nouveaux logements dans les contingences de logements sociaux existants mais non comptabilisés. Je travaille également avec les services de l'Etat, la DDTM, Monsieur le Sous-préfet et Monsieur le Préfet, avec les services de la Communauté d'Agglomération afin de minimiser ces pénalités qui seront applicables en 2015 et vous avez raison Monsieur EUZIERE de souligner que ces rendez-vous sont devant nous. Même si nous avons fait d'énormes économies avec ces 700 000 € pour l'exercice passé, le problème demeure. Nous devons également travailler sur une réduction de nos frais de fonctionnement en terme de ressources humaines et je partage aussi votre observation. Il faudra travailler dans l'anticipation, comme l'a évoqué Monsieur DEGIOANNI, afin d'éviter les corrections sur un budget à mener.

Je soumetts cette délibération au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG, Monsieur DE FONTMICHEL, Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN votent contre.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

BUDGET PRINCIPAL
Décision Budgétaire Modificative n° 4

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Cette quatrième et dernière Décision Budgétaire Modificative porte au final sur un montant de **150 000 €**.

Ce qui serait sans grande signification si l'on s'en tient au seul total.

Par contre, si l'on regarde **comment s'équilibre cette DBM 4**, plusieurs constatations s'imposent :

- D'une part, il y a une **forte augmentation des dépenses de fonctionnement : 1,2 millions d'€** (au chapitre 12) qui correspondent en particulier à des charges de personnel qui auraient dû être inscrites au Budget Primitif 2014 puisqu'il s'agit d'un reclassement indiciaire des catégories B et C concernant toutes les communes de France.

Or, elles ne l'ont pas été.

Pour équilibrer le Budget Primitif 2014, M. Leleux et la municipalité sortante ont donc, délibérément, **sous évalué les dépenses de personnel** et laissé à leur successeur le soin de se débrouiller.

Le BP 2014 était donc "insincère".

- D'autre part, si l'impact budgétaire de cette nouvelle dépense est d'une certaine façon « amorti », c'est parce que, premièrement, **on récupère 700 000 €** sur "les intérêts réglés à échéance (les frais financiers)" et, deuxièmement, parce que **nous ne payons pas -cette année- les 500 000 €** qui avaient été réservés au **paiement des pénalités pour l'insuffisance de logements sociaux à Grasse.**

Mais, là encore, **ce n'est que partie remise** car les pénalités que nous ne payons pas cette année au titre de l'article 55 de la loi SRU, nous aurons à les payer, au moins doublées, en 2015.

Le Budget Primitif 2014 présenté par M. Leleux était insincère.

Cette Décision Modificative n°4 s'inscrit dans le cadre d'un bricolage financier pour essayer de terminer l'année budgétaire.

Le groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement vote contre cette DBM 4

2014 - 237 **BUDGET ANNEXE**
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire

Par délibération du 23 septembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la Décision Budgétaire Modificative N°1 du budget annexe du SPANC, qui reprend les résultats excédentaires de l'exercice 2013.

A la suite de cette décision, la section de fonctionnement et la section d'investissement sont en sur-équilibre : les prévisions budgétaires de recettes de la section de fonctionnement sont supérieures de 16 502,11€ aux dépenses, les prévisions budgétaires de recettes de la section d'investissement sont supérieures de 2 182,30€ aux dépenses. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'instruction M4 qui prévoient que dans les conditions d'équilibre réel du budget la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre. C'est pourquoi, à la demande de la trésorerie, il est nécessaire de prendre une nouvelle décision modificative afin de rétablir l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

La décision budgétaire modificative correspond à une adaptation des écritures budgétaires :

INVESTISSEMENT	Chapitres	Libellés	Montants
DEPENSES	21 2188	Immobilisations corporelles	2 182,30 €
EXPLOITATION	Chapitres	Libellés	Montants
DEPENSES	011 618	Divers	16 502,11 €

Avez-vous des commentaires ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Nous nous abstenons car nous ne maîtrisons pas totalement le dossier et j'ai pris note des explications que m'a fournies Madame NUTINI. Il est vrai que c'est très rare de trouver un budget en crédit, néanmoins je demande à mieux connaître le dossier avant de pouvoir me prononcer à moins que Madame NUTINI puisse apporter un éclairage.

Madame Nicole NUTINI

Ce qui peut amener à mieux comprendre les faits marquants de 2013, ce sont les quatre stations d'épuration qui affichent toujours un excellent rendement d'épuration. Il est à noter une diminution de 80 % des matières de vidange. Ceci est en lien avec l'ouverture de la station Aqua Viva. Je vais conclure en parlant du prix de l'assainissement. Le prix de l'assainissement hors taxe de l'environnement a diminué de 11,2 % entre 2012 et 2013, ce qui correspond au passage d'une facturation forfaitaire au M3 à une facturation par tranche de consommation. Cette diminution du prix de l'assainissement est d'autant plus appréciable, et je félicite les services qui ont travaillé, parce que les taxes de l'agence de l'eau ont augmenté de 22,9 %. Donc nous avons amorti les taxes de l'agence de l'eau.

Monsieur le Maire

Dans cette délibération il est question de rétablir l'équilibre entre la section de fonctionnement et d'investissement afin d'avoir dans cet exercice budgétaire 2014 du service public d'assainissement collectif quelque chose qui comptablement est équilibré.

Monsieur DEGIOANNI, est-ce que ces éclairages vous permettent de prendre une position différente ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Effectivement, Monsieur le Maire, afin d'encourager vos services pour qu'ils continuent à optimiser au maximum, notre groupe votera pour.

Monsieur le Maire

Y-a-t'il des oppositions ?

Non

Y-a-t'il des abstentions ?

Non

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 238 BUDGET ANNEXE
REGIE D'EXPLOITATION CINEMA STUDIO
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur le Maire

Par délibération du 23 septembre 2014, le conseil municipal a fixé les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de la régie d'exploitation du cinéma Studio. L'exécution budgétaire nécessite l'adoption d'une décision budgétaire modificative présentée dans le tableau annexé à la délibération, qui consiste à affecter les crédits à l'amortissement des immobilisations.

Il s'agit d'un jeu d'écritures budgétaires en dépenses d'exploitation et en recettes d'investissement, qui s'équilibrent dans chacune des sections. Par ailleurs, il est nécessaire d'approuver le montant de la subvention d'exploitation à hauteur de 70000 euros, les crédits correspondants étant inscrits au budget principal.

Je tiens à ajouter que ce montant est moins important que celui prévu initialement au BP et à la DM1, qui s'élevait à 130 000 euros, même en prenant en compte désormais le remboursement des salaires des agents affectés au cinéma sur le Budget principal. Cette réduction a pu être inscrite principalement en raison de l'augmentation des recettes, liée à une fréquentation plus importante. La qualité de la programmation est à l'origine de l'intérêt croissant des grassois pour le cinéma du Studio et nous poursuivons nos efforts de communication pour accroître encore sa fréquentation.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous allons voter cette délibération qui est satisfaisante sur la fréquentation de notre cinéma, néanmoins je souhaiterais avoir deux réponses :

1. sur le poste de la directrice. Est-ce un poste permanent ?
2. Est-ce que l'indemnité du programmeur est intégrée dans ce budget annexe ?

Monsieur le Maire

Le poste de la directrice est un poste permanent. En ce qui concerne le programmeur c'est un vacataire, son salaire est intégré dans le budget annexe.

Monsieur Paul EUZIERE

Merci.

Monsieur le Maire

Nous avons évoqué Monsieur Euzière et Monsieur Degioanni de travailler sur une commission cinéma afin de pouvoir accroître la fréquentation. J'ai souhaité que cette commission cinéma puisse se réunir le 20 janvier prochain à 15 heures.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 239 BUDGET PRINCIPAL
DUREE D'AMORTISSEMENT ARTICLE BUDGETAIRE 208X**

Monsieur le Maire

La présente délibération a pour objet de compléter la délibération du 02 décembre 2010 concernant la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, pour les articles budgétaires 208X. Suite à nos travaux réalisés avec la Trésorerie Municipale sur l'actif de la Ville, il est apparu que par leur caractère exceptionnel, les acquisitions de fonds de commerce n'avaient pas fait l'objet d'une délibération permettant leur amortissement. Il convient donc de régulariser cette situation, la durée généralement constatée pour ce type de dépense étant de 10 ans. Je vous demande de bien vouloir approuver la durée d'amortissement de 10 ans pour les articles budgétaires 208X.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 240 BUDGET PRINCIPAL
AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2015**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Il n'est nullement question d'occulter le débat d'orientation budgétaire. Nous aurons ce débat en février 2015. D'ici là nous aurons les commissions finances dans lesquelles nous pourrons débattre. Si aujourd'hui je me rangeais à votre avis et que nous ne votions pas cette autorisation de dépenses d'investissement entre janvier et mars, la ville ne pourrait pas investir.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne mets pas en cause votre bonne volonté, il suffisait de mettre le débat d'orientation budgétaire avant pour que l'on soit bien d'accord sur ce que l'on dépense et pourquoi. On donne un chèque en blanc pour des projets sur lesquels nous ne sommes pas d'accord. Je comprends bien qu'il y a une continuité de gestion mais on peut l'assumer plus ou moins. Lorsqu'il y a un changement de municipalité la moindre des choses c'est de faire un examen de ce que l'on retient ou pas comme projet. Et si on engage un quart des crédits d'investissement, on hypothèque l'avenir.

Monsieur le Maire

Je comprends votre intervention.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Notre position est proche de celle défendue par Monsieur Euzière mais également proche de la vôtre. Nous considérons qu'il y a nécessité d'une continuité de gestion. Il ne peut pas y avoir de blocage budgétaire et cette délibération doit être votée. En même temps nous ne voulons pas nous engager sur des dépenses qui n'ont pas été discutées. Pour cette raison notre groupe s'abstiendra.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG, Monsieur DE FONTMICHEL, Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre et Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.
Cette délibération est adoptée à la majorité.

BUDGET PRINCIPAL
Autorisation de Dépenses d'Investissement
avant le vote du Budget Primitif

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Effectivement, l'article L1612-1 du CGCT autorise l'exécutif des collectivités territoriales -avec l'accord de l'assemblée délibérante- de liquider, mandater et engager les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget primitif précédent.

Ceci étant, la pratique, même si elle est légale, n'est pas saine, ni d'un point de vue budgétaire, ni d'un point de vue démocratique.

En effet, ce type d'autorisation de dépenses avant le vote du Budget Primitif rend en partie obsolète le Débat d'Orientation Budgétaire qui doit permettre au conseil municipal de se prononcer sur les grands axes budgétaires du futur budget.

Il nous est demandé ici d'autoriser des dépenses d'investissement pour un montant de 3 601 250 € répartis entre 8 chapitres dont certains ont des intitulés des plus vagues (par exemple, chapitre 928 : "aménagement", chapitres 929 "équipements et locaux associatifs").

Nulle part, dans aucun des 8 chapitres cités, nous n'avons de détails pour juger de la pertinence des crédits que vous entendez engager avant le vote du Budget Primitif 2015.

Cette démarche pourrait s'envisager si nous avions déjà tenu le Débat d'Orientations Budgétaires préparatoire au B.P. 2015.

Ce qui n'est pas le cas.

Or, il ya dans les projets d'investissements que vous envisagez la continuation de projets sur lesquels nous avons manifesté notre désaccord dès le départ parce qu'ils sont ruineux pour la Ville et qu'ils vont entraver toute possibilité d'investissement dans les prochaines années. Il s'agit, entre autre, de la "Grande médiathèque" et de la ZAC Martelly.

Nous votons donc contre cette délibération.

**2014 - 241 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE
AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2015**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 pour un budget de 102 500 €.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG, Monsieur DE FONTMICHEL, Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.
Cette délibération est adoptée à la majorité.

**2014 - 242 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2015**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 pour un budget de 150 000 €.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG, Monsieur DE FONTMICHEL, Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.
Cette délibération est adoptée à la majorité.

**2014 - 243 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE BUDGETAIRE 2015 – AVANCES**

Monsieur le Maire

Cette délibération autorise le versement d'avances sur subventions à certaines associations qui ont à faire face aux salaires et aux charges salariales. Je vous précise que Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote pour les subventions qui les concernent.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.
Cette délibération est adoptée à la majorité.

Monsieur le Maire

La commune de Grasse est membre depuis sa création en 1968 du Syndicat Intercommunal de Télévision du Pays Grassois. Le passage à l'ère numérique, la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 et la publication du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) ont amené le Préfet des Alpes-Maritimes à notifier son intention de dissoudre le SITPG. La dissolution effective ne peut être prononcée par le Préfet qu'après accord des communes membres sur les conditions de liquidation et notamment sur la répartition de l'actif et du passif. Ainsi, il convient que la commune de Grasse, membre de ce syndicat, approuve le principe de dissolution et les modalités de répartition de l'actif et du passif. La répartition de l'actif et du passif concerne les biens, les contrats, la trésorerie, le passif et les restes à recouvrer et à payer. S'agissant des biens meubles ou immeubles, il est proposé que :

- D'une part les biens propriétés du syndicat soient répartis entre les communes membres selon le critère de territorialisation des équipements.
- D'autre part, que les biens mis à disposition par les communes membres au SITPG soient transférés, à compter de la date de dissolution du syndicat, à la commune qui à l'origine les avait mis à disposition.

Pour la commune de Grasse, il s'agit de deux locaux techniques situés à Roquevignon et aux trois portes. S'agissant des contrats en cours, ils seront exécutés dans leurs conditions antérieures à la dissolution et ce jusqu'à leur terme. Les obligations financières de chaque commune vis-à-vis des co-contractants seront déterminées au prorata des prestations dont chacun bénéficie. Enfin, afin de répartir entre les communes membres la trésorerie, les résultats d'exploitation, le passif ainsi que les restes à recouvrer et à payer et les mandats et titres de rattachements, il est proposé une répartition entre les communes adhérentes selon le même modèle que la répartition des dépenses de fonctionnement prévue au sein des statuts du SITPG, soit au prorata de la population des communes membres. A ce titre, le calcul de la clef de répartition sera réalisé au regard du dernier recensement. Le solde estimé à ce jour étant compris entre 25 000 et 30 000 €, il sera versé 64,64 % à la commune de Grasse soit environ 16 000 à 19 000 €.

Le comité syndical qui s'est réuni le 13 novembre 2014 a émis un avis favorable de principe à la dissolution du syndicat et à la répartition de l'actif et du passif. Les communes d'Auribeau, Saint-Cézaire, le Tignet, Saint-Vallier ont d'ores et déjà délibéré favorablement. La commune de Peymeinade le soumettra à son Conseil Municipal du 18 décembre prochain.

Je sou mets désormais à votre approbation cette proposition de répartition de l'actif, du passif du syndicat du SITPG dans le cadre de sa dissolution. Cette proposition va dans le sens de la réforme des comités techniques et d'une optimisation de l'intercommunalité que j'accompagne de tous mes vœux pour offrir le meilleur service à nos habitants.

Dès notre élection nous avons souhaité se pencher sur ce problème et nous avons souhaité accompagner la dissolution de ce syndicat. Nous avons eu sept réunions de concertation avec les Maires, Monsieur Varrone le Maire d'Auribeau qui était engagé dans une procédure au tribunal administratif, et nous avons trouvé une porte de sortie qui permet la dissolution de ce syndicat. Nous allons pouvoir récupérer ces 19 000 € et, dans les années à venir, encaisser directement pas moins de 25 000 € supplémentaires de recette. Je souhaite saluer Madame Brigitte Vidal, qui s'est portée volontaire à la présidence de ce syndicat et qui l'a fait dans le seul objectif de pouvoir accompagner cette dissolution sans rien attendre en retour, car son indemnité de Présidente était fixée à zéro.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je souhaite juste vous féliciter pour ce travail.

Monsieur le Maire

Merci, j'y suis très sensible.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 245 COMPTES-RENDUS ANNUELS D'ACTIVITE DES SERVICES DELEGUES

Monsieur le Maire

La présente délibération a pour objet de prendre acte des rapports d'activité 2013 des services délégués : délégations de services publics, régies et rapport sur la qualité de l'eau. Dans un souci de transparence, depuis 5 ans, les rapports ont été présentés par les délégataires et services gestionnaires en séance de la commission consultative des services publics locaux. Il en a été de même pour la commission du 13 novembre 2014. La commission de contrôle financier a également été saisie de ces rapports et effectuera son contrôle tout au long de l'année.

Les services publics délégués concernés sont :

- DSP Casino – SA Casino de Grasse,
- Concession Gaz – GrDF,
- DSP assainissement - Lyonnaise des Eaux,
- DSP eau potable - Lyonnaise des Eaux,
- Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,
- DSP restauration scolaire et municipale – Sodexo,
- DSP d'enlèvement, mise en fourrière et gardiennage de véhicules,
- DSP d'exploitation des parcs de stationnement – Vinci Park :
 - Notre Dame des Fleurs / Martelly,
 - La Foux,
 - Honoré Cresp,
 - Hôtel de Ville – Cathédrale.

Les régies municipales concernées sont :

- Le service public d'assainissement non collectif (SPANC),
- La Régie des Parkings Grassois.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces rapports.

Madame Mekia Noura ADDAD

Je souhaite vous faire part d'une observation. J'ai moi-même assisté à la commission de suivi des délégations de services publics. J'ai d'ailleurs posé diverses questions aux représentants des délégataires présents et j'ai eu le regret de me voir opposer un refus concernant les informations complémentaires que j'avais sollicitées notamment concernant les comptes annuels de la société Vinci, délégataire des parkings dont les comptes, pour ma part, ont été brièvement présentés. Ma question était simple : je souhaitais savoir ce qui justifiait les frais de sièges de 9 %, ce qui pour moi pèse lourd dans un budget. La représentante de Vinci m'a répondu qu'elle ne pouvait donner suite à ma demande et que c'était 9 %. Je ne sais pas si vous avez accès au procès verbal de cette commission et j'ai demandé à ce que les futurs comptes soient plus détaillés pour les commissions à venir. Aujourd'hui nous vous donnons acte de la communication de ces rapports mais nous regrettons de ne pas avoir pu exercer le contrôle dont nous avons la charge de par la Loi et le vote de nos concitoyens. Je vous rappelle que l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Locales précise clairement que les délégataires ont une

obligation de transparence sur leur gestion et la qualité de cette dernière et ils doivent nous communiquer tous les documents. Je trouve anormal que ces justificatifs n'aient pas été communiqués à l'élue que je suis.

Monsieur le Maire

Je partage votre sentiment et Vinci doit fournir tous les documents demandés. J'ai saisi Vinci au siège en leur exprimant ma volonté d'avoir tous les éléments nécessaires qui pourront éclairer d'abord le vote d'aujourd'hui mais surtout les conditions de gestion. Je sais que votre préoccupation était un jeu d'écriture et des questions de ventilation. Madame Angéloni vous donnera copie de ma saisine à Vinci parc afin que l'on puisse attendre ces éléments et dès que Vinci me les communiquera, je m'engage à vous les transmettre.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe. (Intervention générale)

Voir intervention jointe en annexe. (Intervention Casino)

Monsieur le Maire

Vous n'êtes pas sans savoir que la réunion des services délégués a eu lieu le 20 octobre dernier en présence de votre représentante Magali Conesa et je rejoins votre sentiment de dire qu'une heure, ce n'est pas suffisant pour demander toutes les pièces nécessaires afin de permettre de se positionner sur ces services délégués. Je souhaite que l'on donne à cette commission une autre dimension. Je vais vous proposer un calendrier pour donner plus de contenu et plus d'organisation. Cela passera, dans l'organisation du service des finances de la municipalité, par une réflexion sur le recrutement d'un contrôleur de gestion qui nous permettra de travailler, d'analyser et de voir l'ensemble de ces DSP afin de pouvoir les intégrer dans cette réunion de contrôle des services délégués. Je vous propose que cette commission se réunisse les 20 janvier, 20 avril, 20 juillet et 20 octobre 2015. Bien entendu, je vous ferai passer des propositions par mail pour l'ensemble de ces dates avec pour objet de travailler en profondeur sur toutes ces questions auxquelles les délégataires devront répondre. Nous allons améliorer, professionnaliser, avec un contrôleur de gestion pour nous assister dans ces commissions.

Pour ce qui est du casino de Grasse, je voudrais vous dire que j'ai, dès le dernier conseil municipal, tiré une sonnette d'alarme. Je vous remercie du vote unanime que nous avons fait, en disant que nous ne donnions pas un chèque en blanc pour cinq ans à la nouvelle équipe dirigeante du casino de Grasse mais que l'on était en période probatoire d'un an, afin de voir le comportement car les échos que je reçois sont très négatifs. Vous avez raison Monsieur Euzière de porter ces inquiétudes sur l'activité. Je souhaite que les choses fonctionnent bien pour l'activité de la ville. Nous avons des recettes, les loyers, les recettes fiscales, des retombées économiques sur la ville, aussi il est important de veiller à cela. Aujourd'hui, je souhaite que les choses changent, évoluent dans le respect du personnel du casino. Je sais que vous avez eu une réunion avec le personnel et le Directeur. Je souhaite que le personnel soit respecté, que les conditions d'exécution du contrat en terme de restauration, en terme d'accueil des clients sur notre territoire soient respectées et que chacun des engagements du délégataire de ce service public soit honoré. Je serai très vigilant même si je nourris les mêmes inquiétudes que vous et il n'est nullement question de voir partir le casino au Sud de Grasse. C'est une question qui a peut-être été d'actualité un jour mais ce n'est ni dans ma démarche, ni dans mon approche de valider ce genre de chose. D'ailleurs, je n'ai jamais reçu ce genre de demande. De plus, vous connaissez ma volonté de dynamiser le centre ville.

Madame Dominique BOURRET

Concernant cette délocalisation, ce sont les anciens propriétaires qui avaient travaillé sur ce projet qui pouvait être intéressant. La localisation était dans le Sud car il faut une grande surface pour un casino de jeux, un restaurant, une salle de spectacle pour y faire un cabaret...Cependant, il ne me semble pas que le nouveau propriétaire ait ce projet en tête et il ne l'a pas formulé.

Monsieur Paul EUZIERE

Je n'ai pas eu de réponse : à savoir pourquoi avons-nous eu deux versions différentes du même rapport ? Dans la première version il est indiqué la situation économique, les perspectives d'avenir. Des pourparlers sont actuellement en cours avec les acteurs locaux de la ville afin d'étudier la possibilité de déplacer le casino sur un site à l'entrée de la ville.

Monsieur le Maire

Pas du tout.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est un bilan qui porte sur l'ancienne direction. Deuxièmement, qu'il s'agisse des jeux ou de la restauration, la situation est plus qu'inquiétante. Je souhaiterais que nous recevions des compléments d'information portant sur cette période, les raisons de ces déficits et que la nouvelle Direction nous explique quelles mesures ont été prises en matière de jeux et de restauration pour redresser la situation. Je pense qu'il est du devoir du Conseil Municipal de se renseigner d'où viennent ces choses et non pas seulement de les constater. Le rapport dit que compte-tenu de la baisse des activités jeux, les frais de personnel ne sont plus couverts. Je souhaiterais que nous recevions la nouvelle direction et qu'elle s'explique sur ce qu'elle a mis en place pour redresser la situation.

Monsieur le Maire

La commission contrôle financier va se réunir le 20 janvier 2015 et nous devons évoquer cela. Bien sur, nous devons anticiper ces questions et je vais demander aux nouveaux dirigeants toutes les explications pour cette situation qui se dégrade. Il y a des questions de gestion et nous devons être vigilant car c'est notre rôle d'élu. Je vous propose que le 20 janvier nous évoquions en priorité ce dossier. Je vais demander aux dirigeants d'être présents et de s'expliquer.

Cette délibération n'appelle pas de vote et je vous demande de bien vouloir prendre acte.

**COMPTES RENDUS ANNUELS
D'ACTIVITE DES SERVICES DELEGUES**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

M. le Maire, chers collègues,

La communication de ces rapports n'appelle pas de vote de la part du conseil municipal, mais un "dont acte" confirmant qu'ils ont bien été communiqués.

Deux remarques, la communication de ces comptes-rendus annuels doit être accompagnée d'un contrôle des services délégués à des sociétés ou entreprises extérieures.

Ce contrôle de la part des élus, n'est pas une simple possibilité mais **une obligation**.

Il est d'ailleurs codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Article R2222-1

Toute entreprise liée à une commune ou à un établissement public communal par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques est tenue de fournir à la collectivité contractante des comptes détaillés de ses opérations.

- Article R2222-2

L'entreprise communique aux agents désignés par le maire ainsi qu'à l'inspection générale des finances et à l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur, tous livres et documents nécessaires à la vérification de ses comptes.

La communication est faite sur place au siège de l'entreprise, aux époques et dans les délais qui sont arrêtés d'un commun accord. Toutefois, ces délais ne peuvent en aucun cas être inférieurs à ceux que la loi accorde aux commissaires aux comptes des sociétés anonymes.

- Article R2222-3

Dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, **les comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 sont en outre examinés par une commission de contrôle** dont la composition est fixée par une délibération du conseil municipal ou du conseil de l'établissement.

- Article R2222-4

Les comptes détaillés qui sont mentionnés à l'article R. 2222-1 ainsi que les rapports des vérificateurs et de la commission de contrôle sont joints aux comptes de la commune ou de l'établissement pour servir de justification à la recette ou à la dépense résultant du règlement de compte périodique prévu au même article.

La Commission de Contrôle Financier doit établir un rapport écrit et détaillé pour chaque convention soumise à son contrôle.

Pour ce contrôle, la commission peut d'ailleurs se faire assister de conseils extérieurs.

Autant dire que cette Commission de Contrôle est donc très importante pour le bon fonctionnement des DSP et pour la défense de l'intérêt général face aux sociétés privées délégataires qui font -on en sait quelque chose à Grasse- rarement œuvre de philanthropes...

En fait, l'intérêt public commanderait que le travail de cette commission soit permanent tout au long de l'année.

Or cette Commission ne s'est réunie qu'une seule fois, sans aucun document et la convocation mentionnait : "durée de la commission": 1h.

Comme si en une heure il était possible d'analyser tous les rapports de délégations de services publics que compte notre ville.

Nous sommes donc loin du compte et loin des obligations du Code Général des Collectivités Locales.

J'ajoute qu'aux termes de l'article L1411-7 du CGCT : "**Toutes les pièces justificatives des éléments des rapports sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle**". Ce qui n'a pas été le cas lors de la Commission de Suivi des DSP...

Nous vous donnons donc acte de la communication de ces rapports en constatant que **les obligations de contrôle de la Commission Financière n'ont pas été remplies.**

A delà de ce constat , nous vous demandons **que cette commission soit réunie régulièrement tout au long de l'année et qu'elle soit en mesure, conformément à la loi, de procéder à tous les contrôles nécessaires de l'activité et des bilans des délégataires** qui doivent fournir toutes les pièces que l'on est en droit de leur demander.

**RAPPORTS ANNUELS D'EXPLOITATION DES DSP
CASINO DE GRASSE**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Le bilan d'activité du Casino qui nous a été remis couvre la période du 1er janvier 2012 au 31 octobre 2013.

C'est à dire une période de gestion qui relève de l'ancien propriétaire et de l'ancienne direction qui ont changé depuis.

Ceci étant, il s'agit d'une DSP qui mérite toute notre attention car, d'un côté, elle rapporte à la Ville (part communale des impôts: 33 402 €, contribution touristique 8548 €, prélèvement communal 95 402 € auxquels s'ajoutent les loyers du bâtiment) et que d'autre part elle occupe une vingtaine de salariés (26 pour la période considérée).

D'autre part, on imagine mal, cette activité cesser (ou être déplacée au sud de Grasse comme semblent l'avoir proposé les anciens propriétaires).

Cette décision serait, en effet, catastrophique pour l'activité et l'attractivité du Centre ville et du Jeu de Ballon.

Il est de l'intérêt de la Ville de veiller au bon fonctionnement de cette DSP.

Or, plusieurs éléments de ce rapport nous interpellent aussi bien la perte sur les jeux (jeu de Boule: -43,83%; jeux automatiques -7,35%)- *"ce qui ne permet plus de couvrir les dépenses de personnels"* -note le rapport que la restauration *"largement déficitaire d'un point de vue de la comptabilité analytique"*.

Ce rapport est donc particulièrement sombre.

Il a été établi par l'ancien propriétaire et s'achève au 31 octobre 2013.

Nous espérons que la barre a été redressée et l'évolution inversée depuis.

Mais, en tout état de cause, en application de l'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Locales, nous souhaitons comprendre, pièces justificatives et comptes détaillés à l'appui, ce qui justifie ce rapport notamment en matière de bilan des jeux et de bilan de la restauration.

Nous souhaiterions également entendre la nouvelle direction à ce sujet.

Monsieur le Maire

En application des dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :
« Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse, chaque année avant le 30 septembre, aux Maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Les Etablissements dont les rapports sont présentés ci-annexés sont :

- La Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence
- Le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz
- Le Syndicat Intercommunal du Contrat de Baie des Golfes de Lérins
- Le Syndicat Intercommunal de la qualité des eaux de la Brague et de ses Affluents S.I.A.Q.U.E.B.A
- Le syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'AZUR
- Le syndicat Intercommunal de télévision du Pays de Grasse

Le rapport du SICTIAM vous sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la présentation des rapports annuels.

Je vous invite à émettre vos observations.

Madame Magali CONESA

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Damien VOARINO

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Madame Conesa, le rapport de « Sillages » sera présenté dans l'instance de la Communauté d'Agglomération. Tout comme vous je suis attentif à avoir la clarté la plus totale sur chaque euro dépensé dans le cadre du funiculaire et je demanderai à ce que l'on puisse avoir une traçabilité de ce dossier et le coût de ce projet de transport en site propre. Ce débat nous l'aurons à la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Voarino, il ne faut pas tout mélanger lorsqu'on lit un rapport d'une Communauté d'Agglomération sur le logement social, il ne faut pas le coller à Grasse. Nous ne pouvons pas comparer 23 communes à la situation de la ville de Grasse. J'ai pleinement conscience qu'il faut travailler sur le logement social. Nous avons cette carence qui a été prononcée par les services de la DDTM. Dans la période triennale il n'y a pas eu une production suffisante de logements sociaux, ce qui nous amène à cette situation. Je souhaite que l'on se donne des lignes de force, des réflexions. Nous devons répondre aux attentes de nos concitoyens, aux jeunes actifs qui sont dans des situations de logement difficile. Je travaille avec les services de l'Etat, la DDTM et le Pays de Grasse qui mène en la matière une politique exemplaire. Nous travaillons afin de pouvoir améliorer les choses. Je remercie Maître Morel qui est l'interface des promoteurs qui veulent venir et proposer des projets. A Grasse, demain, on souhaitera de la qualité et nous ne voulons pas construire pour remplir des quotas. Nous prendrons le temps de trouver des opérations de qualité qui s'intégreront dans des sites qui soient respectueux de l'environnement. Nous devons ouvrir une nouvelle période triennale avec une partie des livraisons à court terme, une partie des livraisons à moyen terme et une partie des livraisons à long terme. Je vous remercie de votre intervention et je pense que ce que vous avez lu dans les pages 86 et 87 est le reflet d'une Communauté d'Agglomération et non de la ville de Grasse.

Monsieur Paul EUZIERE

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est précis sur la communication du rapport d'activité des Intercommunalités en Conseil Municipal. C'est fait pour que le Conseil Municipal s'approprie ce qui est fait sur le plan local et non intercommunal. Donc, il est normal que l'on n'évoque pas ce qui se fait à la Roquette ou à Auribeau. Les Conseillers Communautaires rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Maire

Vous avez raison et je n'oublierai pas que deux fois par an nous aurons ces moments de débat et d'échange. Ce que je dis c'est que les pages 86 et 87 ne sont pas le reflet de ce qui se passe à Grasse. A Grasse nous avons des pistes de progrès nécessaires.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pouvez-vous me dire combien a coûté l'édition de ce document ?

Monsieur le Maire

Lequel ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Le livret.

Monsieur le Maire

Je ne le sais pas. On vous le dira en Conseil Communautaire si vous le souhaitez. Nous avons des commissions préalables au Conseil Municipal et je pense qu'il serait judicieux que vous nous posiez ces questions afin que l'on puisse vous répondre et mener sereinement notre Conseil Municipal. Le Conseil Municipal est un moment de travail qui se prépare.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Donc vous ne savez pas répondre à cette première question.

Monsieur le Maire

Cela concerne la Communauté d'Agglomération. Nous poserons la question à la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous dites que vous ne savez pas mais le jour où vous rencontrerez le Président de la Communauté d'Agglomération vous lui poserez la question.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Monsieur Cassarini, combien coûte le logement social à la ville de Grasse.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Monsieur Degioanni je souhaiterais poursuivre.

Monsieur le Maire

Monsieur Cassarini, c'est ridicule d'évoquer cela. Je ne vois pas ce que votre contribution apporte au débat. Je pense que vous vous êtes trompé et que c'est une question que vous souhaitiez poser au Conseil Communautaire.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Là vous êtes prévenu. Donc vous aurez la réponse. Parfait.

Monsieur le Maire

Je suis là pour apporter un débat serein. Je ne comprends pas ce que vous faites aujourd'hui. Vous vous trompez d'instance.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je l'ai noté et je vous poserai la question en Conseil Communautaire. Ma deuxième question concerne le parking intermodal. Est-ce qu'une étude de rentabilité a été réalisée avant la construction de ce parking ?

Monsieur le Maire

De même, nous devons débattre de ces questions à la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Stéphane CASSARINI

D'accord, je poserai cette question au Conseil d'Agglomération.

Monsieur le Maire

Je pense que vous pouvez poser 480 questions. Néanmoins je pense qu'en commission vous pourriez vous exprimer afin que mes collaborateurs puissent vous apporter des réponses.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Quelle commission a évoqué ce dossier ?

Monsieur le Maire

Aucune.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Alors dites-moi où dois-je poser ces questions ? C'est un peu compliqué.
Je continue.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Monsieur le Maire puis-je poser une question à Monsieur Cassarini. ?

Monsieur le Maire

Je vous en prie.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Monsieur Cassarini : Combien a coûté l'invitation pour l'hommage à Jean Girard ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est la municipalité qui a géré. Moi ce que je peux vous dire c'est que la plaque a été offerte et je pense que c'est ce qui a coûté le plus cher. Maintenant, si vous pensez que pour honorer un ancien Conseiller Municipal, un soldat mort pour la France, on doit épargner sur les cartons d'invitation, d'ailleurs je pense qu'il n'y a eu que des envois de mails. Cela n'a pas dû coûter grand-chose.

Monsieur le Maire

Monsieur Cassarini, vous me demandiez dans quelle instance on devait débattre du coût du petit journal, c'est au Conseil Communautaire. Pour les questions de coût financier, vous pouvez les poser dans la commission « optimisation et performance des moyens et ressources », votre groupe y siège et vous pouvez venir si vous le souhaitez.

Monsieur Paul EUZIERE

Les rapports n'ont pas été soumis à la commission.

Monsieur le Maire

Vous conviendrez avec moi, Monsieur Euzière, que nous devons préparer les Conseils Municipaux et que chacun ne peut pas faire sa liste de questions.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Lorsque je pose la question : y a-t-il eu une étude de rentabilité réalisée avant la construction du parking ? J'attends une réponse. Oui ou non. Je n'attends pas 15 minutes de communication pour ne rien dire. Maintenant si vous ne souhaitez pas me répondre, soit parce que vous n'avez pas la réponse soit parce que vous ne souhaitez pas répondre, j'en prends note.

Monsieur le Maire

Il faudrait qu'il y ait une question.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je la repose.

Est-ce qu'une étude de rentabilité a été réalisée avant la construction du parking ?

Monsieur le Maire

Je vous répondrai au Conseil Communautaire.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Le coût du parking est de 6,5 M€.

Avez-vous le détail du financement ?

Je pense que vous allez me répondre que ce n'est pas le bon endroit. D'accord, je reposerai cette question au Conseil Communautaire.

Le montant et la durée de l'emprunt ? Pareil, ce n'est pas la bonne instance.

Combien rapporte ce parking ?

Quel est le taux moyen d'occupation d'une place ?

Monsieur le Maire

Je vous invite à m'envoyer vos questions cinq jours francs avant le Conseil Communautaire comme ça je pourrai vous donner les éléments de réponse.

Monsieur Stéphane CASSARINI

De ce fait, je n'ai pas eu les réponses à mes questions. Ce n'est pas grave, je vais faire mon analyse.

A la page 30 de ce rapport, il est expliqué que les utilisateurs de ce parking se répartissent en deux catégories : d'un côté les abonnés, de l'autre les occasionnels. Les abonnés sont entre 5 et 14 pour un total de 1 500 journées à l'année. Ce qui veut dire qu'en moyenne les abonnés occupent 4 places par jour sur un parking de 224 places. Les occasionnels représentent 1 005 ce qui veut dire qu'en une année d'exercice la barrière pour les occasionnels s'est relevée cinq fois. Les 2/3 des 1005 usagers, restent moins de 30 minutes. Il y a en moyenne trois places par jour qui sont utilisées. Ce qui fait que, lorsqu'on les additionne, on a 7 places. 7 places sont occupées par jour dans un parking de 224 places, ce qui fait un taux d'occupation de 3 %. Ce qui est amusant c'est de voir que nous avons dépensé 6,5 M€ pour un parking qui ne sert à rien, à un endroit où l'on n'en avait pas besoin. A la page 30, les rédacteurs du rapport ne manquent pas d'humour et transforment ce fiasco en un succès. On nous explique que le nombre des occasionnels est en augmentation constante comme le nombre d'occasionnels est de 3, ce qui correspond à une augmentation d'un usager par an. Dans 200 ans ce parking sera rentable. Ensuite, on nous explique qu'il y a 288 usagers stationnant à la journée pour un parking de 224 places, on fait mousser les chiffres.

Où est l'honnêteté intellectuelle ?

De qui se moque-t-on ?

Pourquoi publier un rapport d'activité, financé avec nos impôts, si c'est pour essayer de masquer la réalité par des artifices de calculs ?

Monsieur le Maire

Je vous remercie de ces interventions Monsieur Cassarini. Je sais que les parkings occupent une grande partie de votre esprit et vous verrez que le mien aussi car vous êtes membre de la régie des parkings et vous allez constater une nette amélioration des conditions de stationnement à Grasse. J'acte l'ensemble des questions qui sont les vôtres et j'espère qu'à l'avenir on puisse les poser en commission. Ces rapports font l'objet d'une communication, et, de plus, ce n'est pas moi qui ai construit le parking multimodal. J'en ai aujourd'hui la gestion pour la Communauté d'Agglomération. Je serais heureux de débattre de ces questions au Conseil Communautaire où je vous invite à prendre la parole. Si vous avez un certain nombre de questions vous pouvez les transmettre. Ce que vous évoquez est une grande réalité et vous verrez un peu plus tard dans le Conseil Municipal que je fais prendre une motion. Une motion pour pouvoir condamner ce que RFF et la SNCF sont en train de faire dans la déprogrammation du doublement du cadencement des trains toutes les 30 minutes. Vous voyez bien que j'ai l'ambition de dire que si on veut augmenter le cadencement des trains, des bus autour de cette gare multimodale, c'est pour y trouver une réflexion et une rentabilité à venir afin de pouvoir améliorer cette situation. Elle manque cruellement de fréquentation. Maintenant l'ouvrage existe et il faut stationner en parc relais. Maintenant, charge à nous d'amener nos concitoyens à fréquenter ces espaces en terme de sécurité de politique tarifaire, en terme de desserte de bus. Cette motion sera présentée en fin de Conseil. Il faut dire à RFF et à la SNCF que c'est honteux. On a construit, bâti ce projet multimodal, ces stationnements avec ces accords passés avec RFF ET SNCF pour qu'en 2015 on puisse avoir un cadencement à 30 minutes et unilatéralement par la presse nous apprenons que RFF et la SNCF déprogramment plusieurs millions d'euros de travaux alors même que les appels d'offres sont lancés, que des entreprises sont retenues et cela sans informer les élus concernés. Ce n'est pas de cette manière que nous allons remplir le stationnement autour de la gare. Je souhaite que les Conseils soient préparés avec votre groupe. Nous ne pouvons pas travailler de la sorte en me demandant le prix de telle page.

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'ai souhaité vous montrer qu'en utilisant les chiffres, d'ailleurs très bien présentés, on constate que cet ouvrage est un échec. Vous ne répondez pas à une question fondamentale. Avec notre argent nous avons financé la rédaction de ce rapport. On ne sait pas combien il coûte. Quand on regarde la page 30, on constate que l'on nous présente ce qui est un fiasco total comme étant une réussite. On nous explique et je relis la phrase « Un occasionnel en constante augmentation ». Je sais bien que vous n'avez pas été le promoteur de ce projet mais je ne comprends pas que vous laissiez publier un rapport qui de toute évidence donne beaucoup à redire sur son honnêteté. Estimez-vous normal que l'on fasse passer pour une réussite un projet qui est un véritable échec ? S'il y a échec, il y a échec. Ce n'est pas grave mais il ne faut pas prendre les gens pour des idiots et encore moins avec leur argent. A quel moment mettons-nous en regard ce que nous coûtent ce parking, les emprunts, les frais de fonctionnement ? Qu'est-ce que cela nous rapporte ? C'est de l'argent public qui est utilisé. Si c'est un échec on doit l'écrire.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

On s'égare sur des questions qui me semblent très futiles dans la forme. Je trouve cela regrettable Monsieur car le vrai problème n'est pas le parking. Le vrai problème c'est la ligne Cannes-Grasse qui sous la pression des élus et notamment des élus de gauche, a été ré-ouverte. Pourquoi pas, mais il fallait réfléchir avant. Cette ligne, dès son ouverture, a été déficitaire. C'est votre argent, c'est le mien, c'est celui de tous les habitants de cette région. Le fait qu'il y ait un parking non rempli est normal puisque le train n'est pas rempli lui-même. Il ne le sera jamais. Par conséquent, ce sont les élus de gauche qui ont permis cela.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je suis élu, je ne suis pas le représentant des élus de gauche. J'ai fait une campagne apolitique. J'ai été élu sur un programme municipal. Je n'ai jamais mélangé des prises de position nationales avec des positions locales. Ce qui a été le contraire de votre stratégie.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

C'est totalement incohérent.

Monsieur le Maire

Je veux bien que vous racontiez votre vie politique en dehors de l'instance municipale.

Monsieur Paul EUZIERE

Il suffit de regarder la chronologie des faits et voir que la gare multimodale était programmée bien avant les déboires de RFF. La gare multimodale a été programmée avec une autre vision, celle du déplacement du centre ville vers le quartier de la gare. Cette volonté était municipale et manifestée par le projet de funiculaire. Ce projet de parking s'inscrivait dans le projet de funiculaire.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Je crois que nous devons nous féliciter du débat de Monsieur Cassarini qui rentre tout à fait dans le cadre du Conseil Municipal c'est-à-dire de débattre d'un projet intercommunautaire qui concerne la ville de Grasse malgré l'absence du groupe Front National lors de cette intervention. Ce groupe se permet ensuite de revenir et de s'adresser à Monsieur Cassarini sans écouter le tiers de ce qu'il a dit. Son intervention était tout à fait brillante.

Monsieur le Maire

Merci pour ces débats, parfois hors sujet, notamment sur les questions du livret de la Communauté d'Agglomération. Sur le coût et le devenir du parking intermodal, je vous propose que dans le travail que nous aurons à mener pour améliorer le cadencement, la régularité de ces trains, nous nous donnions des perspectives. Cette ligne, financée par les collectivités territoriales, par la région et par les différents partenaires, doit avoir une viabilité, une rentabilité pour desservir un maximum d'usagers. Aujourd'hui, nous devons dire comment améliorer la fluidité, la desserte de Grasse pour nos concitoyens car nous avons tous un rôle à jouer. A force de faire des grèves et d'avoir des retards on discrédite la ligne. On doit travailler tous ensemble. C'est pourquoi je vous demanderai de voter cette motion afin de ne pas abîmer cette ligne Cannes-Grasse.

Cette délibération n'appelle pas de vote et je vous demande de bien vouloir prendre acte.

Je laisse la parole et la présidence de séance à Monsieur WESTRELIN pour qu'il nous rapporte les délibérations 247 ; 248 et 249.

**RAPPORTS D'ACTIVITE DES
ETS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Exercice 2013**

Intervention de **Magali CONESA**,
Conseillère municipale – Groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Concernant le rapport d'activité 2013 de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence et plus particulièrement le chapitre destiné aux Déplacements, Voirie et Travaux, il apparaît étonnant de ne voir aucune mention relative au projet du Funiculaire qui devait d'ailleurs voir une mise en service en 2013.

En effet, on y lit avec intérêt le recensement des actions à mener au niveau des déplacements, des différents travaux effectués, des dépenses consacrées à divers aménagements tels que la ligne ferroviaire Cannes-Grasse ou les cheminements d'intérêt communautaire à Mouans-Sartoux ou à la Roquette sur Siagne, cependant, les dépenses relatives au chantier du Funiculaire ne figurent nulle part.

Malgré la "suspension" de ce projet, il est impossible d'en ignorer le coût important qu'il a généré et les suites financières qu'il implique !

Rappelons que ce projet a provoqué depuis 2005 l'augmentation de la Contribution Versement Transport à 1,75 % de la masse salariale pour toutes les entreprises privées et publiques de plus de 9 salariés de la Communauté d'Agglomération.

En outre, il n'est pas anodin de stipuler le coût des études, des modifications de trajet ou encore d'acquisitions foncières qui correspondent peu ou prou à 13 Millions d'€. Rajoutons à cela des emprunts contractés pour ce chantier qui pour certains courent sur une période de 30 ans !

Il aurait été souhaitable pour les élus que nous sommes et, au delà pour nos concitoyens, que ce rapport soit un peu plus précis sur ces questions qui, dans tous les cas, pèseront sur le devenir d'un TCSP, quel qu'il soit, étant entendu que notre groupe est résolument contre la poursuite de ce projet inadapté et ruineux de funiculaire.

Nous pensons que ces informations essentielles auraient eu toutes leur place dans ce rapport d'activités !

**RAPPORTS D'ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS
PUBICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Exercice 2013**

Intervention de **Damien VOARINO**,
Conseiller municipal groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce rapport d'activités consacre seulement 4 pages sur 128 au Logement social. Il indique (en page 87) que *"la Communauté d'Agglomération mène une stratégie volontariste en matière d'Habitat et de Logement", notamment des "actions en faveur du logement locatif social"*.

Permettez-moi de dire, au vu du bilan 2011-2013 pour notre commune, examiné en conseil municipal le 1er juillet dernier, que cette affirmation nous paraît quelque peu contraire à la réalité vécue par les Grassois.

J'ajouterai d'ailleurs que les actions en faveur du logement social à Grasse ont été effectivement nettement insuffisantes puisque la Préfecture a dressé le 6 août dernier un constat de carence pour notre ville et que nous allons devoir payer des pénalités pour cette situation.

Nous avons déjà évoqué ce sujet mais la lecture du chapitre Habitat du rapport d'activité 2013 de la Communauté d'Agglomération renforce malheureusement nos craintes face au manque criant de logements sociaux dans notre commune.

Premièrement : il aurait été intéressant d'avoir un compte rendu des logements livrés dans l'année et pas seulement ceux "financés" dans l'année.

Ce rapport, en effet, nous présente les objectifs "financés" et non ce qui a été réalisé. Ce qui est plutôt surprenant pour un rapport qui doit aussi porter sur l'exécution des objectifs que la Communauté d'Agglomération s'est fixée.

Je le redis, l'effort pour le logement social nous semble largement insuffisant à Grasse, surtout si on le compare avec d'autres communes de l'Agglomération (Mouans-Sartoux, la Roquette et Auribeau, par exemple)

Il est inquiétant que même en termes de prévision, aient été fixés des projets qui ne représentent qu'à peine 58 % des objectifs annuels du PLH, qui sont déjà insuffisants si nous voulons rattraper le retard pris depuis la loi SRU soit depuis 14 ans.

Les évolutions législatives clairement destinées à pénaliser le laxisme de certaines communes devraient nous inciter à avoir une politique beaucoup plus volontariste. La situation des Grassois l'exige.

Trop de jeunes couples, de jeunes travailleurs, de salariés aux ressources modestes n'arrivent plus à se loger dans notre ville.

Trop de familles à petit revenus désespèrent de trouver un toit décent !

Il y a urgence, et pas seulement pour éviter de payer de lourdes pénalités!

Surtout, ne tombons pas dans la caricature : un logement social ce n'est pas forcément une barre informe et invivable.

Il est possible de créer des logements sociaux de qualité accessibles pour les Grassois.

Encore faut-il le vouloir.

Ce sera la tâche d'un PLH à revoir.

Ce PLH devra faire preuve d'un volontarisme effectif et d'un suivi dans les objectifs à atteindre.

Voilà la contribution que je veux apporter, en tant que conseiller municipal, à ce rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération.

**2014 - 247 RENOUELEMENT URBAIN
OPAH – RU 2009 - 2014
SUBVENTION POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le présent rapport a pour objet des demandes de subventions pour réhabilitation des parties communes et privatives pour les propriétaires bailleurs.

Considérant que cette aide spécifique aux propriétaires bailleurs est applicable depuis le 1^{er} juin 2013 et doit répondre aux conditions suivantes : Sous conditions de loyers pratiqués après travaux. En contrepartie de cette subvention, le bailleur s'engage à louer son logement à loyer maîtrisé pendant neuf ans. Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux versements des subventions de 7 444 € pour les 4 dossiers présentés, sur présentation des factures acquittées après contrôle par les services de la Ville de la conformité des travaux et avis de l'Architecte des Bâtiments de France; et de dire que les sommes précitées seront inscrites au budget communal.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 248 RENOUELEMENT URBAIN
SPL GRASSE DEVELOPPEMENT
CONCESSION D'AMENAGEMENT EN CENTRE HISTORIQUE
REQUALIFICATION DE L'LOT GOBY
CESSION A LA SPL GRASSE DEVELOPPEMENT PAR LA VILLE DE GRASSE D'UN LOT
DE COPROPRIETE DE LA PARCELLE BE 32 SITUEE 27 RUE PAUL GOBY**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il s'agit d'une régularisation d'une parcelle cadastrée BE 32 située, 27 rue Paul Goby afin de permettre à Grasse Développement de procéder à la restructuration de l'îlot Goby. Il y avait une erreur dans l'acte initial et il y a donc rectification de cette erreur. Vu la requête de la ville de Grasse indiquant que c'est à tort et par erreur que le bien muté sous le lot 5 repose sur la parcelle BE 31 au lieu de BE 32 portant les numéros de lots 14 et 15, je vous demande de bien vouloir approuver la modification à état descriptif de division de la parcelle BE 32 pour créer un lot 17 constituant la désignation des lots 14 et 15 précédemment annulés à tort sur cette même parcelle, approuver la rétrocession au profit de la SPL Grasse Développement, à l'euro symbolique du lot 17 de la parcelle BE 32 en vue de procéder à la restructuration de l'îlot Goby au titre de la convention ANRU, dire que les frais préalables à la signature de cet acte (modificatif à EDD ; diagnostics plomb et amiante ; loi Carrez ; état des risques) sont à la charge de la SPL Grasse Développement qui s'y oblige, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Dans le cadre de sa politique de Renouveau Urbain, la ville de Grasse souhaite pour améliorer le cadre de vie de ses habitants et l'accueil des visiteurs, que soit programmée une opération de « ravalement des immeubles » pour les façades et les devantures commerciales en centre historique autour de la place aux Aires et sur la rue Jean Ossola. Pour cela, la Ville de Grasse s'appuiera sur l'équipe d'animation de Grasse Développement et aidera financièrement les propriétaires aux travaux

Sur la base d'une étude menée par la SPL Grasse Développement, il vous est proposé que la Ville de Grasse, pour inciter les propriétaires privés à la réalisation rapide de ces travaux, leur octroie des subventions municipales définies comme suit : Pour les travaux de façades, une subvention municipale jusqu'à 5% du montant des travaux HT, ainsi que 5% pour une mission de maîtrise d'œuvre plafonnée à 9% du montant des travaux HT, avec une mention pour les travaux de devantures commerciales. Une subvention particulière sera allouée à hauteur de 50 % des travaux HT, plafonnée à 5.000 € HT.

Ces subventions municipales représenteraient une somme de l'ordre de 206.650€ HT pour la place aux Aires et de 120.185€ HT sur la rue Jean Ossola répartie sur une période de 4 années.

Je vous demande de bien vouloir approuver les modalités de versement des subventions dans les conditions ci-avant rapportées sur les secteurs prioritaires de la Place aux Aires et de la rue Jean Ossola ; et dire que ces sommes seront inscrites aux Budgets primitifs de la Ville correspondants.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Pouvez-vous définir le périmètre sur lequel s'appliquent ces subventions à la fois pour les enseignes commerciales et pour les habitations ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

C'est dans le cadre de l'aménagement du centre historique. Cette délibération concerne la place Ossola et la Place aux Aires.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Merci.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe WESTRELIN

La SPL Grasse Développement, outil d'aménagement au service des collectivités locales et de leur regroupement, souhaite pouvoir répondre aux besoins locaux et à ainsi proposer à de nouvelles communes d'entrer dans son capital social. Suite à la décision favorable de plusieurs communes, la SPL a lancé une procédure d'augmentation de capital pour accueillir de nouveaux actionnaires. De ce fait, il y a lieu pour le Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications de la répartition du capital social et du nombre d'administrateurs ainsi que sur la modification des statuts.

Avec l'entrée de nouveaux actionnaires et donc d'une nouvelle répartition du capital au sein de la SPL, il y aura obligation selon l'article 1524-5 du CGCT de modifier la répartition du nombre de représentants de chaque actionnaire au Conseil d'Administration proportionnellement au capital social détenu. Pour cela, il est envisagé de passer le nombre d'administrateurs de 15 à 18 au sein du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration de la SPL Grasse Développement en date du 23 octobre 2014 et l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 novembre 2014 ont adopté le lancement de la procédure d'augmentation du capital d'un montant maximum de 14.940 euros, afin de le porter à 300.019,67 euros par la création et l'émission de 980 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 15,24490 euros chacune. Par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 13 novembre, il a été proposé de conférer au Conseil d'Administration tout pouvoir à l'effet de mettre en œuvre l'augmentation de capital, constater sa réalisation, même si elle n'est pas atteinte en totalité et limiter l'augmentation au montant des souscriptions recueillies, puis de procéder à l'accomplissement des formalités requises par la loi, notamment les modifications corrélatives des statuts.

A cet effet, il y aura donc lieu de modifier les statuts de la SPL pour les articles suivants :

Article 3 – Dénomination : Pays de Grasse Développement.

Article 6 – Capital social- Apports

Article 15 – Composition du conseil d'administration : le nombre de sièges au CA est fixé à 18.

La commission équipement et aménagement du cadre de vie ayant été saisie de ces dossiers dans sa séance du 25 novembre 2014, je vous demande de bien vouloir approuver les Statuts tels qu'issus de la procédure d'augmentation de capital de la SPL Grasse Développement et des modifications proposées annexées à la présente délibération et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire

Je vais reprendre la présidence de séance en remerciant Monsieur Westrelin sur le travail qu'il mène au quotidien sur les questions du plan de renouvellement urbain.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- 2014 - 251 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI- FAITS SURVENUS PLACE DE LA BUANDERIE**
- 2014 - 252 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI – FAITS SURVENUS AU CENTRE VILLE**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Les délibérations 251 et 252 ont le même objet. Nous avons déjà débattu sur ce type de délibération. Il s'agit de la protection fonctionnelle pour évoquer les actions menées par la ville à la défense de ses agents auprès du Tribunal correctionnel de Grasse lorsque les agents de la force publique sont victimes d'infractions, nous devons délibérer à la fois sur les personnes, le nom de ces agents et les honoraires assumés pour la défense de leur dossier devant le tribunal.

Pour la délibération 2014 – 251, nous avons une dépense de 720 euros.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations sur la délibération 2014-251?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jonathan TURRILLO

Pour la délibération 2014 – 252, nous avons une dépense de 900 euros.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations sur la délibération 2014-252 ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- 2014 - 253 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES MUNICIPALES
CONVENTION AVEC LA LUDOTHEQUE POUR EMPRUNT JEUX**

Monsieur Jonathan TURRILLO

La Ludothèque de l'Oiseau bleu, établissement dépendant du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, autorise l'adhésion gratuite d'un service communal par la signature d'une convention rédigée par leur soin et permettant l'emprunt de jeux à destination des enfants. C'est pourquoi le service des Bibliothèque et Médiathèques souhaiterait adhérer à ladite ludothèque afin de permettre à ses agents intervenant pour les temps d'activités périscolaires d'emprunter des jeux qui constitueraient un complément à leurs interventions.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 254 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES MUNICIPALES
PLAN PLURIANNUEL DE NUMERISATION DE COLLECTIONS PATRIMONIALES
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur Le Maire à reconduire le plan pluriannuel de la numérisation des collections patrimoniales de la Bibliothèque Patrimoniale et de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 80 % du financement. La dépense concernée est de 20 000 € chaque année.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 255 BIBLIOTHEQUE PATRIMONIALE
EQUIPEMENT EN MATERIEL INFORMATIQUE
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Le présent rapport a pour objet de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA à hauteur de 80 % du financement une subvention pour le financement de l'équipement informatique de la bibliothèque patrimoniale. La dépense concernée s'élève à 5 302,80 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 256 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE ET
MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
MEDIATION VERS LE PUBLIC SCOLAIRE ET HORS TEMPS SCOLAIRE
DEMANDE DE SUBVENTION 2015**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur, pour le financement de la médiation vers le jeune public scolaire et hors temps scolaire au Musée d'Art et d'Histoire de Provence et à la Villa Musée Jean-Honoré Fragonard. La participation de la DRAC pour cette subvention s'élève à 50% de la dépense soit 5 500 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 257 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE ET
MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
CONSERVATION PREVENTIVE ET NUMERISATION DES COLLECTIONS
DEMANDE DE SUBVENTION 2015**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la conservation préventive des collections du Musée d'Art et d'Histoire de Provence et de la Villa Musée Jean-Honoré Fragonard et la numérisation de ses collections. La subvention est également de 50% sur une dépense de 21 000 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 258 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE ET
MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
RESTAURATION DES COLLECTIONS
DEMANDE DE SUBVENTION 2015**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la restauration des collections du Musée d'Art et d'Histoire de Provence. La subvention est également de 50% sur une dépense de 24 000 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 259 ARCHIVES COMMUNALES
DEPOT DU FONDS CAVALLIER FRERES
SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Monsieur Jonathan TURRILLO

L'héritier de la société Cavallier Frères, Monsieur Jean Saisse, a déposé aux Archives communales, en 2011 et 2013, les archives de la société Cavallier Frères ainsi qu'une partie des archives privées de la famille, photographies, actes, correspondances, soit un ensemble de 10 mètres linéaires d'archives et environ 500 plaques de verre couvrant la période de 1793 à 1966. Il convient de formaliser par un contrat ce dépôt d'un grand intérêt historique pour la Ville de Grasse, qui illustre parfaitement l'attachement de l'héritier de la société Cavallier Frères à Grasse à la parfumerie grassoise et à la sauvegarde de son patrimoine.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de dépôt d'archives avec l'héritier de la société Cavallier Frères, Monsieur Jean Saisse.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 260 CINEMA STUDIO
MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Le présent rapport a pour objet de proposer une modification de la tarification des droits d'entrée du Cinéma Studio. En effet nous vous proposons de voter un tarif réduit pour tous à 5,50 € pour les séances de 14h30 et 15h00 le dimanche, pour des films destinés aux familles, aux enfants et aux seniors.

Monsieur le Maire

Nous espérons pouvoir à nouveau augmenter notre fréquentation grâce à ces nouveaux tarifs.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 261 AMENAGEMENT DE L'ECHANGEUR DE ROUQUIER
CESSION AU CONSEIL GENERAL D'UN DELAISSE**

Monsieur Christophe MOREL

Dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur de Rouquier lieu dit « Les aspres », le Conseil Général des Alpes-Maritimes a sollicité la Ville de GRASSE afin de disposer de l'emprise d'un délaissé communal. Il s'agit d'une partie de l'ancien chemin des Canebiers actuellement désaffecté : cadastré section EH et EI pour respectivement 54 m² et 13 m² soit 67 m². La Cession de cette parcelle est consentie moyennant le versement de l'euro symbolique.

Je vous demande, de bien vouloir constater la désaffectation du délaissé de voirie dont l'emprise figure au plan annexé, autoriser son déclassement du domaine public communal, approuver la cession au Conseil Général du délaissé issu de parcelles cadastrées en section EH et EI pour respectivement 54 m² et 13 m² appartenant à la commune moyennant l'euro symbolique, autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de cession ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Dans votre discours introductif vous avez parlé de l'aménagement de l'échangeur Rouquier. Vous avez parlé de délai raccourci. Pouvez-vous nous indiquer le nouveau délai ?

Monsieur le Maire

Après avoir échangé avec le Président du Conseil Général, celui-ci est venu le 7 avril dernier pour poser la première pierre de l'échangeur Rouquier. Je lui ai demandé de raccourcir ce délai et de démarrer ce chantier le lendemain de mon élection. Nous gagnons près d'un an sur le délai initial de cet ouvrage. Le premier rond point a été inauguré, le délai de livraison donné par les services de la subdivision départementale d'aménagement du

territoire et des grands ouvrages est le 18 décembre prochain. Le rond point de l'alambic pour aller vers l'hôpital de Grasse, permettant ainsi de soulager les 4 chemins, démarrera en janvier 2015. Livraison de la bretelle Clavary mai 2015.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 262 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
MODIFICATION DU TABLEAU DE REPARTITION**

Madame Valérie COPIN

Suite à la disparition de Monsieur André MASSON et à la suppression d'un poste d'adjoint, cela a pour effet de modifier le montant de l'enveloppe maximale des indemnités de fonction susceptibles d'être distribuées aux élus. Son calcul devra faire référence désormais à 16 postes d'adjoints, au lieu de 17.

La suppression d'un poste d'adjoint et l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal délégué a pour effet de modifier le tableau de répartition des indemnités de fonction des élus.

Je vous demande de bien vouloir adopter l'enveloppe maximale des indemnités de fonction des élus à hauteur de 110% de l'indice brut 1015 et du produit de 44% de l'indice brut 1015 par le nombre de 16 adjoints, approuver la modification du tableau annexé à la présente délibération de répartition du montant des indemnités de fonction des élus dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, et transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 263 FIXATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE

Madame Valérie COPIN

Considérant que des quotas d'avancement de grade fixés par les statuts particuliers ont été abrogés par la loi du 19 février 2007, notamment en son article 35, qui les remplace par le système des ratios « promu-promouvables » déterminés par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique.

Considérant ainsi de permettre à des agents remplissant les conditions requises d'avancer au grade supérieur, Il convient de proposer pour les années 2015 à 2020, de fixer le taux « promu-promouvables » à 100%, ce taux n'impliquant cependant pas une promotion systématique au grade supérieur de l'ensemble des agents remplissant les conditions d'avancement. Les propositions d'avancement restent soumises aux différents critères mis en place par la ville de Grasse.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 264 VILLE DE GRASSE – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALES
CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION**

Madame Valérie COPIN

Le présent rapport a pour objet la reconduction de la mise à disposition du Service de Médecine Préventive et Professionnelle de la ville auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et du Centre Communal d'Action Sociale à compter du 1^{er} février 2014 pour une nouvelle période de 3 ans. La mise à disposition donnera lieu à remboursement, en effet, le montant des rémunérations et des charges sociales relatives à la proratisation du temps de mise à disposition fera l'objet d'un remboursement par la Communauté d'Agglomération et le CCAS.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 265 BOURSES ELITES
ADOPTION-ATTRIBUTION**

Monsieur Gilles RONDONI

Suite à la délibération du 4 novembre 2014 fixant les nouveaux critères d'attribution des bourses élites aux sportifs grassois, via la création d'une commission d'attribution composée de :

- 2 présidents de club grassois.
- 2 membres de la population grassoise.
- 2 chefs de services.

Il a été considéré les critères suivants :

- Etre crédité de performance ou de niveau National à minima
- Etre licencié dans un club grassois
- S'il n'y a pas de club grassois dans la discipline du sportif, ou si le club ne permet pas au sportif le haut niveau, être grassois ou résident grassois
- Participer aux manifestations sportives de la Ville
- Montant de la bourse communale entre 0 et 1000€ proportionnel aux coûts de la participation nationale

Considérant qu'après les 17 dossiers présentés, seuls 14 dossiers avaient les critères conformes à la délibération du 4 novembre 2014.

Considérant qu'après étude des 14 dossiers présentés, je vous propose de retenir les candidatures suivantes :

- Guillaume ALCAYDE : 12 ans, tennis de table, pour 450 euros.
- Marie-Lou BERTHIER : 11 ans, Gymnaste, pour 450 euros.
- Céline BOUSREZ : 37 ans, Course à pied, Triathlon, pour 300 euros.
- Célia BREMOND : 18 ans, Athlétisme et Triathlon, pour 400 euros.
- Fabien COTTA : 40 ans, Paleta gomme pour 900 euros.
- Charlotte DALMASSO : 23 ans, Sport mécanique, pour 800 euros.
- Jean-Philippe GHIGO : 32 ans, Boxe Thaï, pour 300 euros.
- Pauline GRAC : 12 ans, Gymnaste, pour 500 euros.
- Luna MENARDO : 11 ans, Tir à l'Arc, pour 300 euros.
- Zao MENARDO : 12 ans, Tir à l'Arc, pour 450 euros.
- Simon MEURANT : 18 ans, Tir à l'Arc, pour 400 euros.
- Alexis RAYNAUD : 20 ans, Tir sportif, pour 500 euros.
- Roza SOPOSKI : 17 ans, Tennis de Table, pour 300 euros.

- Florian ZAWADKA : 17 ans, Tir à la carabine, pour 300 euros.

La commission plénière ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 26 novembre 2014.

Je vous demande de bien vouloir attribuer ces 14 bourses élites et dire que le crédit correspondant est inscrit au BP 2014.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 266 ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
MODIFICATION**

Madame Dominique BOURRET

Par délibération du 24 avril 2014, la commune a désigné des représentants dans les conseils d'administration des collèges et lycées du territoire grassois consistant en trois représentants titulaires et trois représentants suppléants pour les établissements de plus de 600 élèves, deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour les établissements de moins de 600 élèves.

Le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 modifie la composition des conseils d'administration des collèges et lycées. Il prévoit que dorénavant le conseil d'administration des établissements de plus de 600 élèves comprend deux représentants de la commune siège de l'établissement ou lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune, et que pour les établissements accueillant moins de 600 élèves, un représentant de la commune siège de l'établissement.

Il convient ainsi de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement secondaire : collèges et lycées.

Avec votre accord je vous propose de voter à main levée.

- du lycée Amiral de Grasse

- en tant que titulaire :
- Madame Dominique BOURRET

- en tant que suppléant :
- Monsieur Jonathan TURRILLO

- du LEP de Croisset

- en tant que titulaire :
- Madame Dominique BOURRET

- en tant que suppléant :
- Monsieur Philippe BONELLI

- du lycée Alexis de Tocqueville

- en tant que titulaire :
- Madame Dominique BOURRET

- en tant que suppléant :

- du LEP Saint Claude - Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

- en tant que titulaire :
- Madame Dominique BOURRET

- en tant que suppléant :
- Madame Valérie COPIN

- du collège Canteperdrix

- en tant que titulaire :
- Madame Dominique BOURRET

- en tant que suppléant :
- Monsieur Jean-Marc GARNIER

- du collège Carnot

- en tant que titulaire :
- Madame Dominique BOURRET

- en tant que suppléant :-
- Monsieur Jonathan TURRILLO

- du collège Saint Hilaire

- en tant que titulaire :
- Madame Dominique BOURRET

- en tant que suppléant :
- Madame Claude MASCARELLI

- du collège Les Jasmins

- en tant que titulaire :
- Madame Dominique BOURRET

- en tant que suppléant :
- Madame Marguerite VIALE

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je mets plus en cause un système qu'une personne. Lorsque les commissions ont été mises en place il y a 8 mois, nous vous avons proposé que Madame Addad puisse siéger au Jasmin, que Madame Conesa puisse siéger à Carnot et moi-même à Canteperdrix. La raison de ces propositions était qu'en ce qui me concerne je suis professeur dans ce collège et j'ai siégé dix ans au Conseil d'Administration. Madame Conesa avait siégé huit ans au collège Carnot. Vous avez un autre choix. L'Adjointe aux écoles devait pouvoir siéger aux Conseils d'Administration ainsi que l'Adjoint de quartier. Le problème c'est que le nombre d'établissements que nous avons à Grasse fait que, mathématiquement, l'Adjointe aux écoles ne peut pas être partout. Et si je prends l'exemple de Canteperdrix, sur les 4 Conseils d'Administration qui ont eu lieu les 13 juin, 4 novembre, 20 novembre et 2 décembre, Madame Bourret n'a pas pu s'y rendre. Aujourd'hui la représentation doit changer. On ne tient pas compte des 8 mois d'enseignement et cela fait mauvais effet pour la municipalité.

Madame Dominique BOURRET

En effet ce décret fait qu'il y a une représentativité moins grande. Monsieur Cassarini votre remarque est pertinente. Je ferai remarquer également que très souvent les collèges et les lycées mettent les Conseils à la même date, ce qui complique les choses. Suite à cela, il nous est apparu qu'à partir du second trimestre on pouvait mettre en place un système genre « doodle » afin qu'avec la Communauté d'Agglomération et la ville de Grasse la représentation soit assurée à chaque fois. Monsieur le Maire a approuvé cette démarche et je pense que cela fonctionnera.

Monsieur le Maire

Nous travaillons en lien étroit avec les chefs d'établissement. Nous allons travailler avec les titulaires, les suppléants et les représentants de la Communauté d'Agglomération pour que les collectivités territoriales que nous représentons, tant au niveau de la ville de Grasse que de la Communauté d'Agglomération, soient représentées.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Nous allons dans la même direction et nous verrons à l'épreuve des faits si ces bonnes intentions trouvent un écho dans la réalité.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG, Monsieur DE FONTMICHEL, Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO (2voix) s'abstiennent.
Cette délibération est adoptée à la majorité.

**2014 - 267 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
 SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
 ANNEE 2014**

Madame Dominique BOURRET

Vu la délibération du 29 septembre 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Sénateur-Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales le Contrat Enfance Jeunesse.

Considérant que ce contrat passé avec la Caisse d'Allocations Familiales permet à la ville d'être soutenue dans le développement d'une politique d'accueil globale pour les enfants de 6 à 18 ans.

Considérant la réforme des rythmes scolaires qui a modifié les jours travaillés par les enfants des écoles maternelles et élémentaires, en ajoutant la demi-journée du mercredi matin.

Considérant l'obligation de la Ville et par délégation, les associations d'accueil de loisirs de transporter les enfants de l'école à l'accueil de loisirs le mercredi midi.

Considérant la demande de la Ville à l'association Art et Education de transporter les enfants des écoles de Saint-Jacques et de Saint-Antoine à leur centre de loisirs.

Considérant les surcoûts de transport de bus que cela a engendrés pour l'association, d'un montant de 9.450€

Il vous est demandé de bien vouloir voter favorablement la mise en place de cette subvention complémentaire sur le premier trimestre scolaire 2014 pour:

- Art et Education	9 450 €
(accueils de loisirs 3/6 ans et 6/12 ans)	

La CAF contribuera pour ces surcoûts à hauteur de 40% soit 3 780 € de recettes pour la ville.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 268 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
 AVANCES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2015**

Madame Dominique BOURRET

Le budget primitif 2015 concernant les associations devant être proposé au vote de l'Assemblée délibérante en mars, il vous est demandé de bien vouloir voter favorablement la mise en place d'acomptes de subventions d'un montant de 418 800€, pour faire face aux charges sociales du personnel et commencements d'actions sur le premier trimestre 2015 pour les organismes suivants :

- Art et Education (accueils de loisirs 3/6 ans et 6/12 ans)	30 000 €
- Centre Maternel et Infantile (point accueil parents)	5 500 €
- Centre Maternel et Infantile les Bengalis	3 300 €
- Harjès (accueils de loisirs 6/12 ans et 12/17 ans)	30 000 €
- Loisirs Education Art (accueils de loisirs 3/6 ans, 6/11 ans et 11/17 ans)	100 000 €
- Loisirs Education Culture Les Aspres et Magagnosc (accueils de loisirs 3/6 ans et 6/14 ans + séjours de vacances)	120 000 €
- Loisirs Education Culture multi-accueil (multi accueil 1/3 ans)	40 000 €
- La Fermette de Plascassier (accueils de loisirs 3/6 ans, 6/11 ans et 11/17 ans)	80 000 €
- Planète Sciences Méditerranée (accueils de loisirs 6/12 ans + séjours)	10 000 €

Ces acomptes ne prédisposent en aucune manière des volumes de subventions qui seront proposés lors de la présentation du budget primitif 2015 et seront versés au cours du 1^{er} trimestre 2015 selon le plan de trésorerie retenu. La CAF contribuera pour ces surcoûts à hauteur de 40% soit 167 520 € de recettes pour la ville.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 269 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LE CANNET RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la ville du Cannet concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2013-2014 et suivantes. Le coût moyen d'un élève scolarisé en section maternelle ou en élémentaire est de 615.18 € pour l'année scolaire 2013-2014. La revalorisation de ce montant s'effectue en fonction de l'évolution de l'indice de rémunération des agents de la Fonction Publique Territoriale en vigueur au 1^{er} septembre. Pour l'année 2013-2014 nous aurons une dépense de 6 972.04 € et une recette de 3 486.07 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 270 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC MANDELIEU RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la ville de Mandelieu concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2013-2014 et suivantes. Le coût moyen d'un élève scolarisé en section maternelle ou en élémentaire est de 615.18 € pour l'année scolaire 2013-2014. La revalorisation de ce montant s'effectue en fonction de l'évolution de l'indice de rémunération des agents de la Fonction Publique Territoriale en vigueur au 1^{er} septembre. Pour l'année 2013-2014 nous aurons une dépense de 4 613.85 € et une recette de 1 743.01 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 271 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC VALLAURIS GOLFE JUAN RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE

Madame Dominique BOURRET

Il s'agit de la même délibération concernant la commune de Vallauris-Golfe-Juan. Les montants sont en cours d'évaluation néanmoins il faut signer la convention afin de mettre de l'ordre dans ces échanges.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 272 BOURSES COMMUNALES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
MODIFICATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION**

Madame Dominique BOURRET

Afin de soutenir les familles modestes de jeunes grassois s'engageant dans un cursus d'études supérieures, la Ville de Grasse accorde des bourses à la fois sur des critères sociaux et de mérite. Ces bourses sont versées une fois par année universitaire et pendant 7 années au maximum. Elles peuvent être renouvelées seulement après la constitution d'un nouveau dossier par l'étudiant.

I/ Les critères pris en compte pour l'attribution des bourses sont :

1/ La Commune de Grasse doit être l'adresse fiscale du candidat,

2/ Si un étudiant souhaite bénéficier d'une bourse, il ne doit pas avoir interrompu ses études.

Cette condition ne s'applique pas aux étudiants reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

3/ L'étudiant doit être inscrit en formation initiale en France et dans un établissement d'enseignement public ou privé reconnu par l'Etat. Il doit, par ailleurs, suivre des études supérieures à plein temps, relevant de la compétence du ministère de l'enseignement supérieur. L'étudiant doit être titulaire du baccalauréat français avec mention "Très bien" pour une première demande de bourse. Le diplôme doit être présenté avec la demande de bourse. L'étudiant doit avoir validé son année d'étude précédente ou son baccalauréat pour prétendre à une bourse. En cas d'échec, le candidat ne pourra plus prétendre au bénéfice d'une bourse communale.

4/ Les revenus et les charges de la famille sont pris en compte pour déterminer l'octroi et le montant éventuels de la bourse. Seules les ressources du foyer fiscal auquel est rattaché le candidat sont retenues : pour 2014/2015, sont pris en compte les revenus 2013.

5/ Sont exclus de la bourse communale : les fonctionnaires stagiaires ou titulaires, les personnes en détention, les personnes inscrites à Pôle Emploi comme demandeurs d'emploi ou bénéficiaires d'aides à l'insertion et/ou à la formation professionnelle, les personnes rémunérées sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

II/ L'attribution de la bourse communale est établie selon un barème de quatre niveaux de bourse correspondant au total de points calculé selon les critères suivants :

- Montant résiduel journalier par personne
- Situation familiale du foyer fiscal
- Nombre d'enfants à charge du foyer fiscal
- Niveau d'étude
- Lieu des études

Ces tranches peuvent varier d'un exercice à l'autre selon l'enveloppe retenue par le Conseil municipal lors du vote du budget et le nombre de dossiers traités. Une commission des bourses communales se réunira, à l'issue de laquelle sera arrêtée la liste des boursiers faisant apparaître le niveau d'étude et le montant de leur

bourse.

Je vous demande de bien vouloir adopter les modalités d'attribution de ces bourses et dire que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 273 CREDITS DE FONCTIONNEMENT DES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES 2015

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet de définir l'avance de financement pour les frais de matériel des psychologues scolaires avec les communes de la Circonscription de Grasse qui profitent pour leurs élèves des visites du psychologue scolaire sur la Ville de Grasse.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire l'avance de financement pour les frais de matériel des psychologues scolaires, autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les communes ayant bénéficié du réseau des psychologues scolaires pendant l'année scolaire 2014-2015 et dire que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 274 CREATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE SUR LE COURS HONORE CRESP – PLACE DE LA POISSONNERIE PLACE DE L'EVECHE

Madame Valérie DAVID

Le présent rapport a pour objet de décider la création d'un marché hebdomadaire sur le Cours Honoré Cresp, Place de la Poissonnerie, Place de l'Eveché à Grasse tant attendu par la population grassoise.

Comme annoncé dans notre programme électoral dans sa rubrique « Activité Commerciale », nous nous étions engagés à soutenir l'animation économique et l'installation d'un grand marché hebdomadaire. Il convient de mettre tout en œuvre pour que cette promesse devienne réalité et j'ai le plaisir, ce soir, de vous demander de bien vouloir délibérer sur la création d'un marché polyvalent hebdomadaire sur l'Esplanade du Cours Honoré Cresp, Place de la Poissonnerie et Place de l'Evêché.

Nous avons donc le 10 octobre dernier sollicité les avis :

- Des Syndicats indépendants des commerçants non sédentaires des Alpes-Maritimes,
- La chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes,
- La chambre des métiers et de l'Artisanat,
- L'Union départementale des consommateurs des Alpes-Maritimes,
- Les Chambres de Commerce et de l'Industrie des Alpes-Maritimes,

et ce conformément aux préconisations de la loi. Ce marché, géré par la Ville, se tiendra tous les mercredis de 8 heures à 13 heures et aura pour vocation d'irriguer le centre historique que nous souhaitons revitaliser grâce à une politique commerciale volontariste. Considérant que les habitants, si nombreux de notre bassin d'habitation,

doivent revenir consommer sur Grasse comme à l'époque où notre Commune avait une attractivité commerciale majeure.

Je vous demande de bien vouloir valider la création d'un marché hebdomadaire sur le Cours Honoré Cresp, Place de la Poissonnerie et Place de l'Evêché à compter du 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire

Je tiens à saluer le travail effectué sous votre coordination.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 275 HOMMAGES PUBLICS
DENOMINATION D'UN CHEMIN PIETON ENTRE LA ROUTE DE SAINT MATHIEU ET LE
CHEMIN DE LA MADELEINE INFERIEURE**

Madame Nicole NUTINI

Par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2013 a été retenue la réhabilitation partielle du canal d'irrigation, localisé entre la Route de Saint Mathieu et le Chemin de la Madeleine Inférieure, et son ouverture au public pour une circulation piétonne. Considérant que cet espace piétonnier fait écho à la mémoire collective d'un passage emprunté par les mouliniers dans leurs déplacements entre le Chemin de la Madeleine et l'Avenue Jean XXIII et qu'à ce titre la dénomination de « Passage des Mouliniers » est légitime. Aussi, un Collège d'experts, composé du service gestion du domaine public, de la direction du patrimoine ville d'art et d'histoire, du service juridique, du service voirie et du directeur du cabinet du Maire a été saisi du dossier en date du 20 juin 2014 pour permettre l'étude technique et juridique. La Commission des Hommages Publics dans sa séance du 19 novembre 2014 a statué pour dénommer ce passage piéton « Passage des Mouliniers ».

Je vous demande de bien vouloir approuver la nouvelle dénomination d'un chemin piéton « PASSAGE DES MOULINIERS » localisé dans le secteur des Paroires, dont le débouché NORD se fait sur la RD7 dite Route de Saint Mathieu et le débouché EST sur le Chemin de la Madeleine Inférieure.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 276 CONVENTION VILLE DE GRASSE – AVENIR DE GRASSE
ENTRAINEMENT AU TIR DE LA POLICE MUNICIPALE**

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Depuis toujours, la Police Municipale était affiliée au Club de Tir Grassois « l'Avenir de Grasse ». Le 20 septembre 2010, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale nous faisait savoir que le stand de tir « l'Avenir de Grasse » n'était plus agréé pour recevoir la police municipale. C'est la raison pour laquelle, en 2012, les services se sont rapprochés du Club de Tir d'Antibes. Depuis lors, la Police Municipale assure ses obligations annuelles de tir dans ce club (50 cartouches par agent et par an). Dès l'arrivée de notre Municipalité, le Maire de Grasse a souhaité que le stand de tir soit remis aux normes, de manière à ce que les policiers municipaux

puissent remplir leurs obligations légales à Grasse évitant ainsi les déplacements et pertes de temps de nos services et une ponctuelle absence des policiers municipaux du territoire communal.

Considérant que la Police Municipale doit effectuer, tout au long de l'année, des entraînements au tir. Considérant que la Ville de GRASSE souhaite une collaboration avec l'Association « l'Avenir de Grasse ».

Considérant que pour permettre cet entraînement annuel il est convenu ce qui suit :

- les agents de la Police Municipale, devront se rendre, selon un planning établi au sein de leur service, dans les locaux de l'Avenir de Grasse, boulevard Fragonard à GRASSE.
- la Ville de GRASSE versera à l'Avenir de Grasse une somme de 9.400 euros à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cette somme se décompose ainsi :

- 52 licences à 150,00 euros l'une	7.800,00 euros
- 20 journées d'ouverture spéciale « police » à 75,00 euros l'une	1.500,00 euros
- 100 cibles à un euro l'une	100,00 euros

TOTAL 9.400,00 euros.

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la convention jointe en annexe à la présente délibération pour trois années consécutives et reconductibles par tacite reconduction, autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention entre l'Avenir de Grasse et la Ville de Grasse et dire que les crédits seront inscrits au budget 2015 et suivants de la commune.

Monsieur le Maire

Merci pour le travail que vous avez mené avec la Police Municipale, les services techniques de la ville et le Président de l'association l'Avenir de Grasse. Vous avez su trouver dans ce travail de coordination les solutions afin de rétablir une situation qui jusque là était anormale. Pour moi c'était une perte d'argent, de temps, d'optimisation et j'ai souhaité mettre un terme à cela. Nous avons à Grasse un club magnifique et un Président qui sera heureux d'accueillir à nouveau la Police Municipale pour des entraînements grassois. Nous allons ainsi faire des économies de carburant, de péage, de temps. Nous allons moderniser notre centre de Grasse. Nous allons le rendre accessible aux différentes polices, avec une modernisation électrique et de VMC.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je souhaite vous féliciter de cette décision. C'est une très bonne décision. On a du mal à comprendre que l'ancienne équipe municipale n'ait pas pris cette décision avant. Bravo.

Monsieur le Maire

J'ai souhaité corriger cette incohérence. De plus pour l'association l'Avenir de Grasse, cela apporte 55 adhésions supplémentaires.

Monsieur Paul EUZIERE

J'aimerais savoir si le stand tir était conforme avant aux exigences.

Monsieur le Maire

Non, il n'était pas conforme au tir police. Ce stand de tir sera conforme au 30 janvier 2015 dès que les policiers municipaux commenceront leurs entraînements.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 – 277 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015
REMUNERATION**

Madame Brigitte VIDAL

Depuis l'année 2004, dans les communes de 10 000 habitants ou plus, est organisée, chaque année, une enquête de recensement portant sur 8 % des adresses de la commune sélectionnées par tirage au sort. En cinq ans, 40 % de la population aura ainsi été recensée. Il convient donc de délibérer chaque année sur l'organisation et la rémunération de ce recensement. La nouveauté, cette année, sera la possibilité pour les personnes recensées de faire cette déclaration sur internet par l'utilisation d'un code utilisateur et un mot de passe donnés par l'agent recenseur. Les communes recevront de l'Etat une dotation forfaitaire au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement. Cette dotation sera calculée en tenant compte du mode de collecte, du nombre d'habitants et du nombre de logements de la commune. Elle intégrera les charges sociales et l'évolution du point d'indice de rémunération de la fonction publique. Le montant de cette dotation a été fixé pour la ville de Grasse à 11 395 €. Pour mener à bien les opérations de recensement que la loi met désormais à sa charge, la Ville de Grasse procédera à la désignation de 9 agents recenseurs encadrés par 1 contrôleur et 3 suppléants. Compte tenu du faible nombre d'agents recrutés et dans le souci d'assurer la meilleure efficacité aux opérations de recrutement et d'optimiser les moyens mis en œuvre sur le plan matériel et financier, Il a été décidé de faire appel à des fonctionnaires communaux. Ces agents seront nommés par arrêté municipal.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 - 278 CITE REVES
ATTRIBUTION DES BOURSES AUX LAUREATS**

Monsieur Chems SALLAH

Le présent rapport a pour objet l'attribution des bourses « Cité Rêves » aux projets des jeunes candidats après délibération du jury.

Vu la délibération en date du 20 septembre 2007, où le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le principe et le règlement d'attribution de bourses de soutien à des projets présentés par des jeunes grassois.

Vu l'appel à projet auprès des jeunes grassois qui leur permet de réaliser ou de défendre un projet qui leur tient particulièrement à cœur. Que cet appel à projet s'adresse à tous les jeunes, âgés de 16 à 24 ans, habitant ou étudiant à Grasse. « Cité Rêves » permet l'accomplissement d'une idée ou d'un rêve par l'octroi d'une bourse. Les projets peuvent être portés par un jeune seul ou par un groupe.

Considérant que les projets retenus doivent avoir un impact d'intérêt communal et/ou général et doivent être représentatifs d'une volonté personnelle.

Les domaines des projets retenus sont les suivants :

- Solidarité locale
- Action humanitaire
- Environnement et développement durable, patrimoine local
- Culturel
- Scientifique
- Exploit particulier (sportif ou aventure).

Vu que le jury, constitué d'élus, cadres, enseignants et représentants des jeunes s'est réuni le 3 décembre 2014 pour étudier 14 projets présentés. Il a pu vérifier la motivation du ou des porteurs de projets ainsi que leur faisabilité dans les délais impartis.

Personnes composant le jury :

- Madame Tatiana ANDIPATIN
- Monsieur Franck BARBEY
- Madame Dominique BOURRET
- Monsieur Frédéric CAMBIER
- Madame Imen CHERIF
- Madame Manon DAMBRE
- Monsieur Guillaume DUGEAY
- Madame Anne-Marie DUVAL
- Madame Christine FILIPPI RONDONI
- Monsieur Guillaume MELOT
- Madame Christine MONPOIX
- Monsieur Grégoire OUEDRAOGO
- Madame Gilberte RUSSEIL-VERMERSCH
- Monsieur Chems SALLAH
- Madame Delphine TOMPS
- Monsieur Damien VOARINO

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir 13 projets rassemblant les critères souhaités dans le règlement et particulièrement dignes d'intérêt.

13 projets avec une subvention octroyée :

- ✓ Mademoiselle Tiphaine SOLLER pour un projet de voyage solidarité « USA United States Of Amnesty » = **2 500 €**
- ✓ Monsieur Mohamed GLOULOU pour un projet de voyage culturel « Monde cinématographique » = **2 000 €**
- ✓ Mademoiselle Pascaline CAYOL pour un projet de voyage solidarité « Construction d'une école au Laos » = **4 000 €**
- ✓ Monsieur Paulo PERELSZTEIN pour un projet culturel « Création d'un Spectacle de cirque de rue » = **2 000 €**
- ✓ Mademoiselle Manon LOUCHART pour un projet de voyage solidarité « NOB AK BOKK » (aimer et partager) = **2 000 €**
- ✓ Mademoiselle Marie-Sarah CHEVALIER-VARACHE pour un projet de voyage culturel « Fashion week de Londres et de Paris 2015 » = **1 600 €**
- ✓ Mademoiselle Alice MENNESSON pour un projet de voyage culturel « Aventure épicée » = **2 000 €**
- ✓ Monsieur Damien MATTEOLI pour un projet de voyage culturel « L'île d'Elbe aux parfums » = **1 600 €**
- ✓ Mademoiselle Cosima ALIE pour un projet de voyage culturel « NDOTO PROJECT » (rêves) = **2 000 €**
- ✓ Monsieur Aïmen SOUSSI pour un projet de voyage solidarité « Les enfants du Sénégal » = **2 000 €**
- ✓ Monsieur Benjamin COURTOIS pour un projet de voyage culturel « Marcher de Vintimille à Athènes le droit chemin » = **2 000 €**
- ✓ Monsieur Alexandre BONSART pour un projet de voyage culturel « La beauté du patrimoine Ecossais » = **1 000 €**
- ✓ Mademoiselle Marion LEJEAN pour un projet de voyage solidarité « Mission éco volontaire au Mexique » = **2 500 €**

Ce qui représente une somme globale des subventions attribuées pour ces 13 projets de **27 200 €**.

La commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 26 novembre 2014,

Je vous demande de bien vouloir approuver l'action ci-dessus exposée, voter les subventions et dire que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2015.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur Chems SALLAH pour le travail effectué, je remercie le jury.

Madame Frédérique CATTART

J'ai participé à la commission vivre ensemble où nous avons évoqué cette délibération, nous n'avions pas le nombre de lauréats ainsi que les sommes, vu que la commission allait se réunir le 3 décembre. Pourrions-nous avoir aujourd'hui sur table la liste des lauréats ?

Monsieur le Maire

C'est une erreur et nous aurions dû faire un envoi complémentaire. Je vous fais distribuer sur table cette délibération complétée.

Je vous propose que l'on mette à la fin du conseil le vote de cette délibération.

**2014 – 279 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE À RAYONNEMENT COMMUNAL
GRATUITÉ POUR LES ÉLÈVES PARTICIPANT À L'HARMONIE MUNICIPALE**

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

Je laisse le soin à Maître Turrillo de rapporter cette délibération car je suis personnellement concernée par l'objet de cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci, en effet je tiens à préciser que Jocelyne Bustamente ne prendra pas part au vote.

Monsieur Jonathan TURRILLO

La délibération du 4 novembre 2014 a proposé une nouvelle grille tarifaire et a abrogé les anciens tarifs et notamment ceux définis dans la délibération N°2013-144 ; considérant que cette dernière délibération de 2013 prévoyait pour les élèves (grassois ou non) qui sont membres de l'Harmonie Municipale et font preuve d'assiduité lors des manifestations de la Ville auxquelles participe l'Harmonie, la gratuité d'inscription au Conservatoire pour le ou les instruments joués dans le cadre de l'Harmonie. Considérant que la nouvelle grille tarifaire adoptée en novembre 2014 a omis de reprendre les conditions de gratuité pour les élèves participant à l'harmonie municipale. C'est pourquoi, il est proposé d'ajouter à la grille tarifaire adoptée par délibération N°2014-224, la mesure de gratuité accordée aux élèves du Conservatoire de Musique à rayonnement communal qui participent aux activités de l'Harmonie Municipale de Grasse. Je vous demande de bien vouloir adopter la gratuité d'inscription au Conservatoire.

Monsieur le Maire

Pour une commune il est important d'avoir une harmonie. Aussi, je trouve important d'accorder une gratuité aux élèves du Conservatoire de Musique qui participent aux activités de l'harmonie Municipale de Grasse.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame BUSTAMENTE ne prend pas part au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

A la suite du report des travaux de cadencement de la ligne ferroviaire Cannes-Grasse, la ville de Grasse, en lien avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et ses communes membres, souhaite rappeler l'importance que revêt pour son territoire l'amélioration de la desserte ferroviaire TER. Je trouve scandaleux, irresponsable que RFF et la SNCF se permettent unilatéralement par voie de presse d'informer les usagers, les élus locaux. En aucun cas, on ne peut accepter le décalage en 2017 des travaux d'amélioration de la ligne Cannes-Grasse, initialement prévus au premier semestre de l'année 2015. Je dois vous demander aujourd'hui, de venir vous mobiliser pour pouvoir voter cette motion unanimement. Je vous propose comme je l'ai proposé à l'ensemble des Maires de la Communauté d'Agglomération de délibérer dans leurs Conseils Municipaux en adressant un message uni, fort, des 23 communes de notre agglomération en disant que l'on n'acceptera pas cela. Je souhaite que nous puissions rentrer en révolte vis-à-vis de ces comportements inacceptables et je vous propose que nous délibérions afin d'attirer l'attention de RFF et de la SNCF pour qu'ils revoient leur position et pour qu'ils conservent une programmation 2015 des travaux tant attendus pour la desserte de notre territoire.

Monsieur Ludovic BROSSY

Quelle est l'action de la région sur ce dossier ?

Monsieur le Maire

Je pense que la Région est embêtée dans cette question. Dans les compétences que gère la Région, il y a la compétence transport. Le vice-président de la Région délégué aux transports doit être dans une situation difficile. Il y a une grande de la population car, avant les élus, il faut penser aux usagers. Je pense aux personnes qui prennent le train. La région doit sentir une poussée des élus qui tous unis, main dans la main, protestent contre ces décisions. J'ai demandé au Président du Conseil Général de nous accompagner dans cette démarche.

Monsieur Ludovic BROSSY

On alloue de grosses subventions et il y a quelques mois, la Région Midi-Pyrénées avait tapé du point sur la table par rapport aux retards et à la qualité de service qui n'était pas du tout en phase avec les subventions versées.

Monsieur le Maire

Vous avez raison. Je pense qu'ils sont très conscients et ils vont aller dans notre sens, et soutenir cette démarche qui est la nôtre. J'appelle le Président Vauzelle à venir soutenir le combat qui est le nôtre car cette déprogrammation est inacceptable. Je profite de ce moment pour lui adresser un message à travers la presse, les médias pour qu'ils puissent nous apporter une aide pour les modifications de ces déprogrammations.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous sommes d'accord avec cette motion même si on ne se fait pas trop d'illusion sur le poids des motions face à des réalités. Cette bataille est ancienne et date au moins de l'ancien mandat régional et il y a eu motion et rencontre. L'attitude du Conseil Régional qui est formé d'un certain nombre d'élus locaux est exactement la même depuis toujours. Ils se heurtent à qui et à quoi : à la SNCF nationalement qui a des priorités et une ligne économique qui est une ligne d'austérité. Ce n'est ni de la compétence du Conseil Général ni de la compétence du Conseil Municipal ou du Conseil Régional. La seule chose que l'on peut faire c'est tirer ensemble et ne pas se tromper d'interlocuteur. Ce n'est pas le Conseil Régional qui a agi depuis plusieurs années sur ce sujet et il se heurte depuis plusieurs années à la détermination de RFF et à la même politique d'austérité. D'un côté on soutient une politique d'austérité et de l'autre côté on a les résultats de l'austérité.

Monsieur le Maire

La compétence transport est celle de la Région. Je m'adresse au Président de Région et je suis sûr qu'il entendra mon appel et qu'il me soutiendra dans notre démarche.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous avez le vice-président, André Aschieri, qui a pris une motion avant nous.

Monsieur le Maire

Il ne l'a pas prise avant puisque nous l'avons élaborée ensemble dans le bureau des Maires. Ils l'ont peut-être déjà votée. RFF et la SNCF ne doivent pas prendre en otage un bassin de vie et un territoire. En tant qu'élus locaux, nous avons le devoir de dire que nous n'acceptons pas leur stratégie. Je pense que tous les usagers nous soutiendront.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Au nom de la pluralité de notre groupe, je remercie Paul de me laisser m'exprimer. Je m'abstiendrai par rapport à cette motion car pour moi c'est s'occuper de minorité. 75% des trajets se font en voiture, l'avenir de la voiture, c'est la voiture dans nos régions et non pas le train. Les quelques lignes secondaires sur le territoire français qui ont été déployées sur ces 15 dernières années sont des échecs économiques. Ce sont des projets idéologiques et réactionnaires, tel le funiculaire, qui ne correspondent plus à aucune réalité des habitudes de vie et RFF a tout à fait raison, à mon sens, de ne plus investir dans ces lignes qui sont des échecs. Ce sont des lignes qui sont sous perfusion et qui sont condamnées à mourir et, en tant que Français et Grassois, nous devons nous féliciter que RFF prenne enfin des décisions de bonne gestion pour ne plus réinjecter des investissements dans ces projets qui datent d'un autre temps et sont d'arrière garde. Je m'abstiendrai donc pour cette motion.

Monsieur le Maire

Votre déclaration est surprenante et dire que l'avenir de la voiture c'est la voiture cela n'engage que vous.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Cela engage plus de 75% de nos usagers sur notre territoire. Et la politique au lieu de s'occuper en permanence des minorités devraient s'occuper des déplacements des 75% de nos concitoyens en utilisant les réseaux existants.

Monsieur le Maire

C'est une réflexion idéologique qui est la vôtre. C'est bien d'avoir des débats d'idées. Mais si tout le monde raisonnait comme vous, que se passerait-il dans les années à venir ? L'explosion de nos routes départementales et de nos voiries. Si nous n'avions pas mis en place dans le département des Alpes-Maritimes le transport à 1€ dans les autobus pour multiplier de manière exponentielle la fréquentation des transports en commun et si chacun, de manière individualiste, s'était dit « l'avenir de la voiture c'est la voiture », nos routes seraient saturées. Il faut favoriser les transports en commun car ils sont nécessaires et nous sommes dans un département saturé par les voitures. Le ticket de bus à 1€ a fait ses preuves. Aujourd'hui nous avons des lignes complètes entre Cannes et Grasse, entre Nice et Grasse, le Rouret et Roquefort-les-pins... Toutes ces lignes étaient très peu fréquentées. Heureusement des élus se sont engagés en favorisant cela. Nous avons besoin de trouver des nouvelles pistes de déplacement, aujourd'hui nous menons une réflexion pour trouver dans les Alpes-Maritimes de nouveaux modes de transport en commun. On essaie de rassembler tout ce territoire dans un seul syndicat. La SNCF a trouvé des partenariats avec des tarifications plus avantageuses, des cadencements toutes les 30 minutes pour développer ces transports de train. La meilleure façon de condamner la ligne Cannes-Grasse c'est de prendre la voiture. Mais ce n'est pas notre volonté. Peut-être ne prenez-vous pas le train, mais beaucoup de gens sont heureux de prendre chaque jour le train. Ce n'est pas suffisant pour trouver des équilibres

économiques mais si on accepte, si on s'abstient sur une délibération comme celle-ci, c'est sûr que l'on ne pourra pas améliorer l'avenir du train. Je souhaite qu'on améliore la fréquentation, la rentabilité, des nouveaux abonnements, un ticket unique afin de trouver une solution qui convienne à l'utilisateur et non pas au politique. Cette approche est l'approche de l'avenir. Nous sommes obligés de trouver des moyens de transport là où il y a une densification forte. Nous devons être unis autour de cette motion. J'espère que votre position pourra changer et que vous puissiez accompagner cette motion.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Un petit sondage que nous pouvons faire à main levée ici nous tous, public compris. Combien d'entre vous, ce soir, sont en bus à 1€ ou utilisent la ligne Cannes-Grasse.

Madame Valérie DAVID

Je l'utilise deux fois par semaine et notamment la ligne Cannes-Grasse.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Juste un sondage à main levée.

Madame Valérie DAVID

Je n'ai pas de bus pour me rendre à Magagnosc.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Une personne. Votre exemplarité est modèle.

Monsieur le Maire

Beaucoup de gens utilisent le train ou le bus pour aller travailler. Beaucoup de gens viennent à Grasse avec le train.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

J'aimerais bien voir les chiffres. Plus de 75% des trajets intra communautaires se font en voiture.

Monsieur le Maire

Je pense que vous devriez revoir les chiffres et fréquenter le train pour vous rendre compte que cela aide et accompagne beaucoup d'utilisateurs et de Grassois.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Je reviens sur le sondage. Je ne pense pas qu'à partir d'un échantillon non représentatif on puisse sortir une généralité et faire la promotion du « tout voiture ». Je peux vous ramener à une étude américaine qui dit qu'en 2050 il y aura plus de voitures que de routes.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Je pense qu'il faut penser à des voitures plus petites, plus écologiques, différentes.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Par conséquent en bonne intelligence, il faut réfléchir sur d'autres modes alternatifs de déplacement.

Madame Anne-Marie DUVAL

Monsieur De Fontmichel, vous m'inquiétez parce qu'être élu c'est prendre des responsabilités, envisager l'avenir. Je vous invite à venir avec moi, des après-midi à la CASA, pour travailler sur le plan climat où nous essayons de trouver des actions sur tous les modes de transport propre. Vous oubliez un détail, nous sommes obligés de réduire de 23% nos gaz à effet de serre et je ne vois pas comment, en rajoutant des voitures, nous allons y arriver. Il faut avancer en tant qu'élu et prendre des responsabilités.

Monsieur Cyril DAUPHOUD

Comment peut-on dire une absurdité pareille ? Qu'aujourd'hui le transport ferroviaire n'est pas adapté et qu'il y a des améliorations à faire, oui, et j'aurais aimé vous entendre tenir ces propos. Comment peut-on dire, en 2014, que l'on va revenir à la voiture. J'ai 5 enfants et je pense tous les jours à l'avenir de mes enfants. En tant qu'élu, nous avons une responsabilité et on ne peut pas entendre ce que vous dites.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je trouve impressionnant la façon dont certains élus s'adressent à d'autres élus. Madame Duval qui se montre condescendante et qui donne des leçons de morale. On a le droit de s'exprimer dans le respect de chacun. Monsieur De Fontmichel a exprimé son point de vue et c'est son droit le plus strict. Puisque vous parlez de l'avenir si nous sommes obligés de développer des solutions alternatives telles que le train, c'est que nos routes sont saturées. Si nos routes sont saturées c'est que dans le département des Alpes-Maritimes on a laissé galoper la démographie et que, face à cette démographie non maîtrisée, on n'a pas construit les routes qui allaient avec. Il faut être cohérent soit on développe la démographie et on construit des routes, soit on ne veut pas construire des routes et on ne développe pas la démographie. Je conclus en disant que les attaques personnelles, je les trouve affligeantes.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Dans ce qu'a dit Monsieur De Fontmichel, n'en déplaise à certains, il y a du vrai. Il n'y a pas des lignes déficitaires mais 80% des lignes de la SNCF sont déficitaires y compris les lignes TGV. RFF a été créé uniquement pour absorber le déficit chronique de la SNCF. Le billet de train ne cesse d'augmenter car il y a une mauvaise gestion. En effet le personnel et leur famille ne payent pas leurs billets. Et en créant RFF, on s'est dit « chouette la SNCF est en équilibre ». C'est une honte, un mensonge, une manipulation d'Etat. Aujourd'hui on apprend que les lignes SNCF sont déficitaires y compris le TGV. Si vous n'avez pas de réduction le billet Cannes-Paris est à 150€, c'est un scandale. Nous devons avoir un service public qui doit intéresser les usagers mais il faut aussi parfois dire aux gens : « soyez responsables, Mesdames, Messieurs, ce que l'on vous propose, cela vous coûte tant, le voulez-vous encore ? » Il faut dire la vérité. Le bus à 1,5€, je ne suis pas d'accord avec vous, il déresponsabilise la population. Aujourd'hui vous prenez le bus à la Buanderie à Grasse et vous descendez à Mouans-Sartoux 1,5€. Vous prenez la Buanderie – Menton 1,5€. Où est la justice ? Il faut sensibiliser les gens. Lorsque l'on fait 100 kilomètres, on paye plus cher que lorsqu'on en fait 2. Toute cette politique sociale nous amène à ce résultat, même si sur le fond je soutiens votre résolution.

Monsieur le Maire

Vous avez raison de dire que le bus à 1,5€ coûte plus cher au contribuable et au Département des Alpes-Maritimes que ces 1,5€. Vous avez raison de dire qu'un Nice-Valberg pour aller surfer coûte 1,5€ et le différentiel qui n'est pas payé par l'usager est payé par le contribuable départemental. Mais pendant de nombreuses années, ces lignes départementales ont tourné à vide. On enlève des voitures du quotidien sur les routes, on évite des bouchons. Si nous n'avions pas cette politique à 1,5€, je vous laisse imaginer ce que serait nos routes. Aujourd'hui nous avons favorisé le transport en commun parce que cela éduque les gens. Le contribuable paye une partie mais il se dote de cet outil environnemental de baisse de l'empreinte carbone, donnant une meilleure fluidité sur les routes. C'est un choix. Il faut être conscient des coûts, afin de prendre des décisions éclairées. Je vois des gens tous les jours qui me disent « vivement que nous ayons un cadencement plus important, on n'en

peut plus des retards, des grèves. On souhaite que la SNCF nous respecte en tant qu'usager car nous payons nos impôts et parce que cela n'est pas acceptable d'être pris en otage ». Il faut penser au transport public.

Monsieur Jean-François LAPORTE

En dehors de l'empreinte carbone, il m'arrive de prendre le train pour aller à Cannes, 20 minutes. Et lorsque je prends le train pour Paris, je me gare à la gare multimodale de Grasse et en plus le parking est gratuit.

Monsieur le Maire

C'est une illustration concrète.

Madame Brigitte VIDAL

Pour détendre l'atmosphère, je voudrais dire à Monsieur DEGIOANNI qu'il y a un site sur Internet qui s'appelle « idée TGV » dont les billets de train sont à 25 € l'aller. Le train est très accessible.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je suis heureux de vous avoir vu plus de 20 minutes faire l'apologie des transports en commun. Néanmoins, il ne faudrait pas oublier les automobilistes. En revanche, il faudra qu'un jour vous rencontriez le Président des Pays de Grasse, parce qu'à Grasse pour aller de Saint-Jacques à l'hôpital, il faut prendre 3 bus, mais cela peut-être que les grassois ne vous l'ont pas dit.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur Cassarini pour vos contributions mais la délibération porte sur le train. Nous évoquons une motion concernant la SNCF et RFF. Ce qui est fait dans une déprogrammation de crédits qui ne sont pas prévus, lorsqu'on a engagé de l'argent, retenu des entreprises, fait des marchés, annoncé à des collectivités locales depuis des années que le cadencement sera de 30 minutes afin d'améliorer la ligne Cannes-Grasse, lorsque l'on engage les collectivités territoriales comme la Communauté d'Agglomération afin de pouvoir construire un pôle multimodal autour de cette gare. Je pense que cette motion devrait avoir une résonance positive. Il est honteux de déprogrammer sans concertation.

Nous allons procéder au vote s'il n'y a plus d'intervention.

Madame LAZREUG et Monsieur DE FONTMICHEL s'abstiennent.

Cette délibération est votée à la majorité. Je ne manquerai pas de dire au 23 Maires que Madame Lazreug et que Monsieur De Fontmichel n'ont pas souhaité voter cette motion.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Nous avons le droit de voter selon nos convictions.

Monsieur le Maire

Je le respecte mais le déplore parce qu'on est plus fort tous ensemble. Un vote à l'unanimité a plus de sens.

Madame Myriam LAZREUG

L'Etat Français est en faillite donc vous pouvez faire toutes les motions que vous souhaitez cela ne changera rien. Votre motion est seulement un cri de désespoir. Si cette ligne ne fonctionne plus c'est qu'il n'y a plus d'argent. Tous les trimestres nous avons une motion à voter mais cela ne change rien aux problèmes. Quand il n'y a plus d'argent, il n'y a plus d'argent.

Monsieur le Maire

Je dirai à l'ensemble des Maires que cette motion ne sert à rien et qu'il ne faut rien faire.

Madame Myriam LAZREUG

A quoi sert votre motion ? Ce n'est pas une délibération. Vous n'avez aucun pouvoir. Votre motion c'est de la théorie.

Monsieur le Maire

Nous votons une motion et ensuite nous sollicitons les autorités organisatrices.

Madame Myriam LAZREUG

Qui vous donneront une fin de non recevoir parce qu'il n'y a plus d'argent. On peut délibérer sur des sujets dans lesquels le Conseil Municipal a une possibilité d'agir et non sur des décisions qui ne nous concernent pas puisque nous n'avons aucune possibilité d'action.

Monsieur le Maire

Monsieur Euzière, j'ai bien noté que vous êtes favorable à cette motion.

Monsieur Paul EUZIERE

Oui.

Monsieur le Maire

Madame ADDAD, j'ai bien noté que vous êtes favorable à cette motion.

Madame Noura ADDAD

Oui

Monsieur le Maire

Monsieur Cassarini, vous êtes d'accord pour cette motion.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Oui.

Monsieur le Maire

Monsieur Brossy, Madame Cattaert, Monsieur Voarino et tout le groupe de Monsieur Degioanni sont d'accord pour cette motion. Je souhaite ajouter que ce n'est pas parce que c'est compliqué qu'il ne faut pas le faire.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

L'assemblée Nationale a bien voté les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.

Monsieur le Maire

Je ne vois pas le rapport. Je ne comprends pas cette allusion. Je pense qu'on a bien fait pour les Grassois de voter cette motion. Je ne suis pas quelqu'un de résigné.

Avant de partir je vous rappelle que nous devons voter la délibération de « Cité Rêves » qui vous a été remise sur table et remercie Madame Cattaert d'avoir attiré mon attention.

**2014 - 278 CITE REVES
 ATTRIBUTION DES BOURSES AUX LAUREATS**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures.